

Numéro de dossier : 1197961001

<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet</b>	-
<b>Objet</b>	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Marc Morin Électrique inc., réalisée par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre du contrat d'ajout de systèmes d'éclairage sportifs au parc Champdoré - Appel d'offres public PARCS-18-05

Il est recommandé au comité exécutif :

D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur « Marc Morin Électrique inc. » réalisées par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre du contrat PARCS-18-05 pour l'ajout de systèmes d'éclairage sportifs au parc Champdoré.

Que cette entreprise soit inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, les évaluations de rendement insatisfaisant.

-- Signé par Alain DUFORT/MONTREAL le 2019-09-24 15:41:29, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

<b>Numéro de dossier : 1197961001</b>	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet</b>	-
<b>Objet</b>	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Marc Morin Électrique inc., réalisée par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre du contrat d'ajout de systèmes d'éclairage sportifs au parc Champdoré - Appel d'offres public PARCS-18-05

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur « Marc Morin Électrique inc. » réalisées par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre du contrat PARCS-18-05 pour l'ajout de systèmes d'éclairage sportifs au parc Champdoré.

Que cette entreprise soit inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, les évaluations de rendement insatisfaisant.

-- Signé par Nathalie VAILLANCOURT/MONTREAL le 2019-09-18 13:34:16, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Nathalie VAILLANCOURT

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur  
d'arrondissement

**Numéro de dossier : 1197961001**

**Identification**

<b>Dossier :</b> 1197961001	<b>Date de création :</b> 19/09/19	<b>Statut :</b> Ficelé	<b>Date de ficelage :</b> 19/09/27
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social		
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif		
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités</b>	Ne s'applique pas		
<b>Projet</b>	-		
<b>Objet</b>	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Marc Morin Électrique inc., réalisée par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre du contrat d'ajout de systèmes d'éclairage sportifs au parc Champdoré - Appel d'offres public PARCS-18-05		
<b>Responsable :</b> Lyne DESLAURIERS	<b>Signataire :</b> Alain DUFORT		
<b>Inscription au CA :</b>	<b>Inscription au CE :</b>	<b>Inscription au CM :</b>	

**Contenu**

Le présent sommaire addenda a pour but d'obtenir une recommandation addenda pour transmission au comité exécutif.

**Validation**

<b>Intervenant et Sens de l'intervention</b> Validation du processus d'approvisionnement : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Georges-Étienne GROULX)	
<b>Autre intervenant et Sens de l'intervention</b>	
<b>Parties prenantes</b>	<b>Services</b>
Lecture :	

<b>Responsable du dossier</b> Lyne DESLAURIERS Secrétaire d'arrondissement <b>Tél. :</b> 514 868-3681 <b>Télécop. :</b> 514 868-4066	
--	--

Numéro de dossier : 1197961001

Identification		Numéro de dossier : 1197961001
Unité administrative responsable	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Marc Morin Électrique inc., réalisée par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre du contrat d'ajout de systèmes d'éclairage sportifs au parc Champdoré - Appel d'offres public PARCS-18-05	

## Contenu

### Contexte

Le 3 juillet 2018, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a octroyé un contrat à l'entreprise « Marc Morin Électrique inc. » pour la réalisation de travaux d'ajout de systèmes d'éclairage sportifs au parc Champdoré (appel d'offres public PARCS-18-05).

La clause d'évaluation des fournisseurs a été intégrée aux documents contractuels conformément à la directive sur l'évaluation du rendement des fournisseurs (C-RM-APP-D-15-002). Cette directive rend obligatoire l'évaluation d'un fournisseur dans le cadre d'un contrat de 100 000 \$ et plus. L'évaluation se fait selon des critères préétablis et l'entrepreneur doit obtenir la note de passage de 70 % pour que son rendement soit jugé satisfaisant. Le rendement d'un fournisseur qui obtient un pointage inférieur à 70 % au terme de l'évaluation du contrat est considéré comme insatisfaisant, ce qui peut entraîner son inscription sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) pour une période de deux (2) ans.

En effet, conformément au Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs du comité exécutif (03-009), ce dernier possède les pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la L.C.V., à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme. Le fournisseur à rendement insatisfaisant se voit donc inscrit sur la LFRI suite à la décision du comité exécutif.

À la suite de la tenue d'un appel d'offres public, l'instance compétente exercera, au cas par cas, sa discrétion pour refuser ou non une soumission déposée par un fournisseur ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant.

Or, au terme de l'exécution des travaux pour le contrat PARCS-18-05, l'arrondissement et le chargé de projet externe ont procédé à l'évaluation de l'entrepreneur et le rendement a été jugé insatisfaisant dans les deux cas. Conformément à la directive, les rapports d'évaluation ont été transmis à l'entrepreneur le

18 juillet 2019 et celui-ci disposait de 30 jours pour soumettre ses commentaires et contester les résultats. Une réponse de l'entrepreneur a été reçue le 18 août 2019. Puisque sa réponse ne comporte pas d'éléments qui pourraient justifier une révision de l'évaluation, l'arrondissement maintient l'évaluation de rendement insatisfaisant pour le présent contrat.

#### Décision(s) antérieure(s)

- CA18 14 0216**  
3 juillet 2018  
Octroyer un contrat à Marc Morin Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux d'ajout de systèmes d'éclairage sportif au parc Champdoré, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 326 324,04 \$, taxes et contingences incluses, et voter des incidences de 9 900 \$, taxes incluses - appel d'offres public PARCS-18-05 (3 soumissionnaires).
- CM15 1266**  
26 octobre 2015  
Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) (1141194002)
- CM15 1107**  
21 septembre 2015  
Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et l'entrepreneur prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédent de la date d'ouverture des soumission est jugée la plus basse conforme (1141194002)

#### Description

Les travaux du contrat PARCS-18-05 « Ajout de systèmes d'éclairage sportifs - parc Champdoré » ont été réalisés du 17 septembre 2018 au 17 juin 2019, avec une interruption pour la période hivernale 2018-2019. Ce contrat incluait l'installation de tours d'éclairage pour les terrains de basketball et multisports ainsi que l'aménagement d'un sentier.

La firme Expertise Sports Design LG assurait la surveillance des travaux pour ce projet. Les retards du chantier et les suivis intensifs du projet ont mené à la reprise de la charge du projet par la Ville. Ceci explique les deux rapports d'évaluation, chacun couvrant la charge de projet respective.

D'après les évaluations finales, l'entrepreneur « Marc Morin Électrique inc. » obtient un pointage de 29 du chargé de projet d'Expertise Sports Design LG, couvrant la période de l'octroi de contrat jusqu'au 24 mai 2019. La chargée de projet de la Ville attribue un pointage final de 32 % pour la période du 24 mai au 17 juin 2019. Le rendement est ainsi considéré comme insatisfaisant, bien en deçà des 70 % requis.

Les résultats des évaluations finales démontrent une prestation insatisfaisante et reflètent les déficiences et manquements de l'entrepreneur dans la réalisation de son contrat.

Les éléments insatisfaisants principaux concernent le délai de réalisation, la communication, les échéanciers et la coordination des ouvrages. L'entrepreneur n'a pas assumé son rôle de maître d'œuvre tout au long du contrat.

Les étapes du processus d'évaluation de l'adjudicataire sont :

- fin de contrat : le 17 juin 2019;
- communication du rapport d'évaluation de rendement insatisfaisant (60 jours suivant la fin du contrat, soit le 16 août 2019) : envoyé le 19 juillet 2019;
- réponse de l'adjudicataire (30 jours suivant la réception du rapport d'évaluation, soit le 18 août 2019) : reçu le 18 août 2019;

- décision du comité exécutif concernant l'évaluation de l'adjudicataire (60 jours après la réception des commentaires du fournisseur) : au plus tard le 17 octobre 2019.

#### Justification

Les pièces justificatives relatives à l'évaluation du rendement insatisfaisant sont jointes au présent sommaire décisionnel.

De nombreux avis et correspondances officiels ont été acheminés à l'entrepreneur afin de le prévenir du non-respect du délai contractuel et de l'impact de sa gestion déficiente sur son évaluation de fournisseur. Malgré un avis de redressement à cet effet, l'entrepreneur n'a pas ajusté ses actions de façon satisfaisante.

Les correspondances jointes démontrent le manque de rigueur dans le suivi du projet de l'entrepreneur. Des non-conformités à répétition en fin de chantier ont requis d'énormes efforts de suivi de la part de la Ville, sans jamais atteindre des résultats conformes aux exigences des documents contractuels. Deux rencontres avec le président de l'entreprise au chantier ont été tenues pour tenter d'éclaircir son rôle et ses responsabilités, cependant ces efforts n'ont pas mené à une gestion améliorée. Le retard dans la livraison du chantier (juin 2019 au lieu d'octobre 2018) a causé des préjudices aux utilisateurs des terrains sportifs et aura pour conséquence l'application de pénalités et retenues financières.

Les rapports d'évaluation et la réponse de l'entrepreneur à celles-ci figurent en pièces jointes.

#### Aspect(s) financier(s)

S.O.

#### Développement durable

S.O.

#### Impact(s) majeur(s)

La Ville se réserve la possibilité de refuser toute soumission du fournisseur « Marc Morin Électrique inc. » au cours des deux (2) prochaines années, à compter de la date de la résolution du comité exécutif (CE).

De plus, la Ville pourra se réserver la possibilité de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur, qui, au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part de la Ville ou dont l'un de ses sous-traitants, le cas échéant, a fait l'objet d'une telle évaluation durant la même période.

La Ville se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de résilier le contrat dans le cas où l'identité d'un sous-traitant du contractant lui est communiquée après l'adjudication du contrat et que ce sous-traitant a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville au cours des deux (2) années précédant la date de sa sous-traitance.

#### Opération(s) de communication

N/A

#### Calendrier et étape(s) subséquente(s)

N/A

#### Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur.

#### Validation

---

<b>Intervenant et Sens de l'intervention</b>
<b>Autre intervenant et Sens de l'intervention</b>

<b>Parties prenantes</b>	<b>Services</b>
Lecture :	

<b>Responsable du dossier</b> Anik Nigella BLONDIN Architecte paysagiste <b>Tél.</b> : 514 868-4999 <b>Télécop.</b> : 514 872-4682	<b>Endossé par:</b> Jean-Marc LABELLE Chef de division SLDS - Développement et expertise <b>Tél.</b> : 514 872-3468 <b>Télécop.</b> : 514 872-4682 <b>Date d'endossement</b> : 2019-09-18 10:09:25
--	---

<b>Approbation du Directeur de direction</b> Elsa MARSOT Directrice CSLDS <b>Tél.</b> : 514 868-3443  <b>Approuvé le</b> : 2019-09-18 12:33	<b>Approbation du Directeur de service</b>  <b>Tél.</b> :  <b>Approuvé le</b> :
--	---

**Numéro de dossier** : 1197961001

Numéro de dossier : 1197961001

**Unité administrative responsable**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des sports\_des loisirs et du développement social

**Objet**

Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Marc Morin Électrique inc., réalisée par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre du contrat d'ajout de systèmes d'éclairage sportifs au parc Champdoré - Appel d'offres public PARCS-18-05



Justification rendement insatisfaisant\_PARCS-18-05.pdf Rapports d'évaluation\_PARCS-18-05.pdf



Avis et lettres\_PARCS-18-05.pdf Courriels\_PARCS-18-05.pdf Non-conformités laboratoire\_PARCS-18-05.pdf



Retard exécution\_PARCS-18-05.pdf

**Responsable du dossier**

Anik Nigella BLONDIN  
Architecte paysagiste  
Tél. : 514 868-4999

Numéro de dossier : 1197961001

## **Justification de l'évaluation du rendement insatisfaisant PARCS-18-05**

### **Mise en contexte :**

L'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, avec les services professionnels externes en architecture de paysage de la firme Expertise Sports Design, ont planifié la réalisation du contrat PARCS-18-05 dans un souci d'optimisation des ressources de gestion de projet tout en minimisant les nuisances du chantier pour les usagers.

L'appel d'offres a été lancé au moment opportun pour permettre un octroi de contrat en juillet 2018, soit bien en amont des travaux prévus à la mi-septembre 2018. Cette stratégie a été établie pour allouer le temps nécessaire à l'entrepreneur pour la commande de ses matériaux et équipements. Le temps d'intervention de chantier court priverait le moins possible les usagers des terrains sportifs hautement sollicités.

Malgré cette planification attentive et les suivis administratifs répétitifs auprès de l'entrepreneur Marc Morin Électrique inc (MMEI) suite à l'octroi de contrat, l'entrepreneur n'a pas réussi à obtenir les commandes des tours d'éclairage avec projecteurs dans les délais prescrits. Il n'a pas fourni à la Ville les preuves suffisantes que les démarches de suivi de commande avaient été faites avec diligence, ou que la situation était hors de son contrôle.

Hormis la livraison retardée des tours d'éclairage avec projecteurs et les travaux subséquents de réfection, des travaux résiduels au contrat n'ont pas été complétés dans les délais requis. La planification des ouvrages n'est pas assurée par l'entrepreneur et de nombreux suivis sont requis pour prévoir les étapes à venir afin de planifier une surveillance adéquate. De plus, l'entrepreneur envoie des fiches techniques à faire approuver alors que le délai d'exécution du contrat est expiré depuis près d'un mois.

Le chantier a ensuite été arrêté pour la période hivernale. Au printemps, il était estimé que les ouvrages résiduels pourraient être complétés en 1,5 semaine. Cependant, le manque de coordination et de communication de l'entrepreneur ainsi que les non-conformités répétitives dans l'exécution des ouvrages ont étiré le chantier jusqu'au 17 juin 2019. L'entrepreneur n'est pas présent lors des travaux exécutés par ses sous-traitants et il ne fournit pas l'équipement nécessaire pour réaliser les ouvrages adéquatement. Il est impossible de suivre les intentions de l'entrepreneur vu son manque de communication. La coordination finale des ouvrages d'aménagement de sentier et de réfections a été si ardue que ces ouvrages n'ont jamais été livrés de façon conforme aux exigences de la Ville.

### **Éléments de justification**

- Non-respect de l'échéancier :  
Les mises à jour de l'échéancier ont rarement été remises lorsque demandées. Le manque de préavis des travaux de l'Entrepreneur rendaient la surveillance très ardue. Il était alors impossible de prévoir les effectifs nécessaires pour la surveillance de chantier et de nombreuses visites ont eu lieu alors que rien ne s'y passait.

#### **Bilan des jours d'absence** de MMEI au chantier fait par chargé de projet externe.

Il en ressort les constats suivants :

- Du 17 septembre au 17 octobre, il y a eu 23 jours « hors weekend » ;
- De ce nombre, 7 jours n'ont pas été travaillés... donc l'entrepreneur n'a travaillé que 16 jours sur les 30 prévus à son contrat.
- Présence de plus de deux travailleurs durant 9 jours seulement ;
- Il y a eu 8 jours de pluie ;

Il n'y a donc pas eu de véritables efforts pour exécuter les travaux dans le délai prescrit. Avec une plus grande équipe, tous les travaux auraient pu être complétés dans le délai prescrit, à l'exception des l'installation des tours qui sont « hors de son contrôle ». Des pénalités pour retard seront appliquées.

- Convocation rencontre pour redressement: mardi 14 mai 2019  
M. Morin confirme sa présence mais envoie son partenaire (contremaître de chantier) sans préavis aux personnes responsables. Celui-ci n'a pas le pouvoir décisionnel requis pour statuer sur les sujets abordés.
- Exécution en chantier :  
Essai d'éclairage (relevé photométrique) a dû être fait à 2 reprises puisque l'entrepreneur n'avait pas vérifié la verticalité des tours en amont. Cette erreur a mobilisé le chargé de projet et l'ingénieur pour plusieurs heures inutilement. Les essais ont dû être repris quelques jours plus tard.
- Sous-traitants :  
Contrairement aux exigences contractuelles (article 8 des CCAS), le représentant de l'entrepreneur n'était pas présent lors de la tenue des travaux des sous-traitants (aménagement).  
L'entrepreneur n'exécute pas la coordination du sous-traitant.  
Le sous-traitant n'est pas informé par l'entrepreneur des essais requis pour vérifier la qualité de ses ouvrages.  
Un autre sous-traitant est proposé pour corriger les travaux non-conformes. M. Morin n'en prend pas la charge de coordination et la Ville doit transiger directement avec le sous-traitant. Celui-ci soumet des fiches techniques pour approbation (frais auprès du laboratoire). Il reporte ensuite ses interventions, puis se désiste.
- Manque de civisme :  
À différentes occasions, l'entrepreneur ou son représentant manquent de civisme envers les représentants de la Ville ou les consultants externes. Lors d'un essai par le laboratoire rendant un résultat non-conforme le 5 juin 2019, le représentant de l'entrepreneur est agressif et est injurieux envers le technicien, causant le départ de ce dernier.
- Clôture de chantier :  
La clôture de chantier n'est pas solidement mise en place (aucun ancrage au sol et manque d'attaches au haut).  
À maintes reprises, l'arrondissement demande à ce que l'entrepreneur redresse les clôtures.
- Protection des végétaux :  
Malgré des directives claires à cet effet, l'entrepreneur stationne sous la cime des arbres.
- Signalisation temporaire :  
Des panneaux de signalisation temporaire requis n'ont jamais été mis en place à l'intérieur du parc pour guider les usagers lorsque les travaux empêchent l'utilisation des voies de circulation normale et sentiers du parc. Plusieurs demandes ont été faites à l'entrepreneur pour assurer la sécurité des usagers mais aucune action n'est prise. Le plan de signalisation exigé 10 jours avant le début des travaux n'a jamais été remis.
- Travaux non-conformes :  
La réalisation du sentier véhiculaire n'a jamais été faite de façon conforme.

Jusqu'à la fin du chantier, l'entrepreneur ne comprenait pas que cet ouvrage était requis dans les plans et devis. Celui-ci cherche à donner un crédit pour la valeur de l'ouvrage à exécuter.

Le laboratoire de contrôle qualitatif et la chargée de surveillance ont été mobilisés à 3 reprises inutilement puisque les essais sont toujours non-conformes.

- Approvisionnement en eau :  
L'entrepreneur n'a pas prévu l'approvisionnement en eau requis pour exécuter ses travaux de compaction de matériaux granulaires, et ce, malgré un préavis à cet effet. La Ville a dû faire toutes les démarches pour approvisionner l'entrepreneur alors qu'il en était de sa responsabilité, tel que décrit au cahier des charges.
- Plans TQC et résultats des essais pour mise en service :  
Ces documents ont été remis suite à plusieurs relances, s'ajoutant à tous les autres retards.
- Mise en service :  
L'entrepreneur n'a pas été en mesure de régler la programmation du système d'éclairage adéquatement. Suite à la réception provisoire, les systèmes n'étaient pas fonctionnels. Une demande d'ajustement a été faite à l'entrepreneur. Cependant, suite à sa visite, les systèmes restaient allumées 24h par jour. L'arrondissement a alors reçu des plaintes des résidents voisins. L'arrondissement a dû coordonner des ressources internes de la Ville pour régler la situation puisque MMEI se disait incapable d'effectuer le réglage lui-même.

**Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension**  
405 avenue Ogilvy, bureau 200  
Montréal (Québec) H3N 1M3

**PAR COURRIEL ET COURRIER AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Le 18 juillet 2019

Monsieur Marc Morin  
Président  
Marc Morin Électrique inc.  
4030, avenue Mont-Royal Est  
Montréal (Québec) H1X 3G3  
Courriel :mmorin @mmei.ca

**Objet : Rapports d'évaluation de rendement insatisfaisant  
Parc Champdoré – ajout de systèmes d'éclairage sportif**

Monsieur,

La présente fait suite à la fin du contrat mentionné en objet en rubrique que nous vous avons transmise le 28 juin 2019. Conformément aux articles 4.4.5 inclus dans le Cahier des Charges Administratives Générales (CCAG) de l'appel d'offres public numéro PARCS-18-05, nous vous transmettons une copie des rapports d'évaluation concernant le rendement de votre compagnie dans le cadre des travaux exécutés pour ledit contrat.

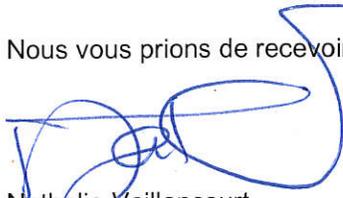
Un premier rapport a été complété par le chargé de projet de la firme Expertise Sports Design pour la période couvrant l'octroi de contrat jusqu'au 24 mai 2019. Étant donné le grand dépassement du délai contractuel pour la livraison des ouvrages, une chargée de projet de la Ville a dû reprendre le suivi du chantier, du 24 mai au 17 juin 2019, date de réception provisoire des travaux. Un deuxième rapport couvre ainsi cette fin de chantier.

Selon les critères élaborés dans la Grille d'évaluation de l'Adjudication à l'article 24 du Cahier des Charges Administratives Spéciales (CCAS), les rapports d'évaluation de votre contrat sont jugés insatisfaisants. Veuillez prendre note que vous disposez d'un délai de trente (30) jours pour transmettre vos commentaires au sujet de ces rapports à :

Anik Blondin  
Architecte paysagiste  
an.blondin @ville.montreal.qc.ca

À l'expiration de ce délai, nous continuerons nos démarches administratives auprès du Comité exécutif de la Ville de Montréal afin que votre entreprise soit, à leur discrétion, inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations cordiales.



Nathalie Vaillancourt  
Directrice d'arrondissement

Courriel : [nvaillancourt\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:nvaillancourt_2@ville.montreal.qc.ca)  
Tél : 514 872-9862

c.c. : Jean-François Nadon, chargé de projet, Expertise Sports Design LG  
Anik Blondin, chargée de projet, arr. VSMPE

p.j. Rapport d'évaluation par Jean-François Nadon  
Rapport d'évaluation par Anik Blondin

**Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux**

No de contrat : PARCS-18-05

Titre du contrat : Parc Champdoré - Ajout de systèmes d'éclairage

Fournisseur : MARC MORIN ÉLECTRIQUE INC

**Liste des critères par thème**

**Pointage Pointage final**

**1. Santé et sécurité**

1.1	Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier (CNESST)?	0	0
1.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un programme de prévention pour les travaux?	2	2
1.3	Est-ce que l'entrepreneur a remédié efficacement aux situations notées par la Ville ou la CNESST?	2	2
1.4	Est-ce que la signalisation de chantier était adéquate?	0	0
<b>Points pour ce thème (maximum 16 points)</b>		<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total du thème (maximum 10 %)</b>		<b>2,5%</b>	<b>2,5%</b>

**2. Aspect de la conformité technique**

2.1	Est-ce que les travaux ont été exécutés en respect des exigences spécifiées aux plans et devis?	2	2
2.2	Est-ce que l'entrepreneur a corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence?	0	0
2.3	Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques de qualité conformes aux exigences des documents contractuels?	2	2
<b>Points pour ce thème (maximum 12 points)</b>		<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total du thème (maximum 30 %)</b>		<b>10,0%</b>	<b>10,0%</b>

**3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers**

3.1	Est-ce que l'entrepreneur a terminé les travaux selon les délais contractuels (excluant les causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur)?	0	0
3.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un échéancier respectant les exigences des documents contractuels et a pris des actions pour respecter les délais contractuels?	1	1
3.3	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré de façon diligente avec la Ville dans la gestion des changements?	1	1
3.4	Est-ce que l'entrepreneur a soumis des demandes de paiements complètes respectant les obligations contractuelles?	2	2
<b>Points pour ce thème (maximum 16 points)</b>		<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total du thème (maximum 30 %)</b>		<b>7,5%</b>	<b>7,5%</b>

## Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Liste des critères par thème	Pointage	Pointage final
------------------------------	----------	----------------

### 4. Fourniture et utilisation des ressources

4.1	Est-ce que le personnel au chantier était encadré de façon adéquate?	1	1
4.2	Est-ce que les responsables au chantier ont collaboré avec diligence avec les représentants de la ville?	1	1
4.3	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a agi de façon professionnelle et proactive durant les travaux?	2	2
4.4	Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec les obligations contractuelles?	1	1
<b>Points pour ce thème (maximum 16 points)</b>		<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Total du thème (maximum 10 %)</b>		<b>3,1%</b>	<b>3,1%</b>

### 5. Organisation et gestion

5.1	Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace des activités au chantier?	1	1
5.2	Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné?	1	1
5.3	Est-ce que l'entrepreneur a pris les mesures adéquates pour minimiser les impacts sur les citoyens et a été attentif au bon voisinage?	2	2
5.4	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés de façon efficace et optimale?	2	2
5.5	Est-ce que l'entrepreneur a bien assuré l'entière coordination et suivi des ses sous-traitants et fournisseurs?	0	0
<b>Points pour ce thème (maximum 20 points)</b>		<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Total du thème (maximum 10 %)</b>		<b>3,0%</b>	<b>3,0%</b>

### 6. Communication et documentation

6.1	Est-ce que l'entrepreneur a soumis tous les documents exigés en vertu du contrat en temps opportun?	0	0
6.2	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a fourni des documents de qualité à Ville (clarté, pertinence, justifications, etc.)?	2	2
<b>Points pour ce thème (maximum 8 points)</b>		<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total du thème (maximum 10 %)</b>		<b>2,5%</b>	<b>2,5%</b>

<b>Pointage total pour la pondération des thèmes (%)</b>	<b>29%</b>	<b>29%</b>
--	------------	------------

Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Justification du pointage attribué

L'entrepreneur n'a jamais assumé son rôle de maître d'oeuvre pour assurer la coordination complète de ses travaux et des portions données en sous-traitance. Le chantier n'a jamais fait l'objet d'une planification soignée et plusieurs retards sont survenus. L'entrepreneur blâmait tout le monde (ses fournisseurs, sous-traitants, la Ville, la météo, etc.) sauf lui pour les retards. À plusieurs reprises, l'entrepreneur et son contremaître se sont emportés ou ont monté le ton en proférant des commentaires très peu élogieux envers ses vis-à-vis de la Ville ou de notre firme. Tous les travaux d'aménagement en dehors du champs de compétence de l'entrepreneur n'ont pas été suivis avec résultat que rien n'est conforme! Dès la rencontre de démarrage, il était clair que l'entrepreneur ne savait pas qu'il avait le rôle de maître d'oeuvre pour la gestion et la coordination des travaux, et ce, même s'il avait déposé une soumission au nom de son entreprise.

Évaluation réalisée par

Chargé de projet	Jean-François Nadon	Signature		Date	2019-7-4
------------------	---------------------	-----------	--	------	----------

Approuvée par

Chargé de projet		Signature		Date	
Chargé de section		Signature		Date	
Chargé de division	#11	Signature	Nathalie Vaillancourt	Date	2019-07-12

Décision finale

Commentaires reçus de la part de l'entrepreneur :

Oui  Non  Date 2019-08-18

À la lumière des éléments et des commentaires reçus du contractant, le cas échéant, nous convenons de :

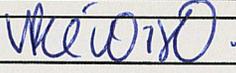
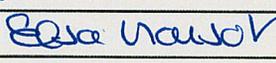
- maintenir le rapport de rendement insatisfaisant
- réviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant

Justification du pointage final

Voir document joint "Rapport d'évaluation - justification\_PARCS-18-05" et documents complémentaires joints au sommaire décisionnel no. 1197961001

Chargé de projet	Jean-François Nadon	Signature		Date	2019-09-16
------------------	---------------------	-----------	--	------	------------

Approuvée par

Chargé de projet		Signature		Date	
Chargé de section	Valérie Prévost	Signature		Date	2019-09-16
Chargé de division	Jean-Marc Labelle	Signature		Date	2019-09-16
Direction	Elsa Marsot	Signature		Date	2019-09-16

**Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux**

No de contrat : PARCS-18-05

Titre du contrat : Parc Champdoré - Ajout de systèmes d'éclairage sportif

Fournisseur : Marc Morin Électrique inc.

Liste des critères par thème	Pointage	Pointage final
------------------------------	----------	----------------

**1. Santé et sécurité**

1.1	Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier (CNESST)?	3	3
1.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un programme de prévention pour les travaux?	3	3
1.3	Est-ce que l'entrepreneur a remédié efficacement aux situations notées par la Ville ou la CNESST?	2	2
1.4	Est-ce que la signalisation de chantier était adéquate?	0	0
<b>Points pour ce thème (maximum 16 points)</b>		<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Total du thème (maximum 10 %)</b>		<b>5,0%</b>	<b>5,0%</b>

**2. Aspect de la conformité technique**

2.1	Est-ce que les travaux ont été exécutés en respect des exigences spécifiées aux plans et devis?	1	1
2.2	Est-ce que l'entrepreneur a corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence?	1	1
2.3	Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques de qualité conformes aux exigences des documents contractuels?	2	2
<b>Points pour ce thème (maximum 12 points)</b>		<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total du thème (maximum 30 %)</b>		<b>10,0%</b>	<b>10,0%</b>

**3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers**

3.1	Est-ce que l'entrepreneur a terminé les travaux selon les délais contractuels (excluant les causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur)?	0	0
3.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un échéancier respectant les exigences des documents contractuels et a pris des actions pour respecter les délais contractuels?	0	0
3.3	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré de façon diligente avec la Ville dans la gestion des changements?	1	1
3.4	Est-ce que l'entrepreneur a soumis des demandes de paiements complètes respectant les obligations contractuelles?	2	2
<b>Points pour ce thème (maximum 16 points)</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Total du thème (maximum 30 %)</b>		<b>5,6%</b>	<b>5,6%</b>

## Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux

Liste des critères par thème	Pointage	Pointage final
------------------------------	----------	----------------

### 4. Fourniture et utilisation des ressources

4.1	Est-ce que le personnel au chantier était encadré de façon adéquate?	2	2
4.2	Est-ce que les responsables au chantier ont collaboré avec diligence avec les représentants de la ville?	1	1
4.3	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a agi de façon professionnelle et proactive durant les travaux?	1	1
4.4	Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec les obligations contractuelles?	2	2
Points pour ce thème (maximum 16 points)		6	6
Total du thème (maximum 10 %)		3,8%	3,8%

### 5. Organisation et gestion

5.1	Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace des activités au chantier?	1	1
5.2	Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné?	2	2
5.3	Est-ce que l'entrepreneur a pris les mesures adéquates pour minimiser les impacts sur les citoyens et a été attentif au bon voisinage?	2	2
5.4	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés de façon efficace et optimale?	2	2
5.5	Est-ce que l'entrepreneur a bien assuré l'entière coordination et suivi des ses sous-traitants et fournisseurs?	0	0
Points pour ce thème (maximum 20 points)		7	7
Total du thème (maximum 10 %)		3,5%	3,5%

### 6. Communication et documentation

6.1	Est-ce que l'entrepreneur a soumis tous les documents exigés en vertu du contrat en temps opportun?	1	1
6.2	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a fourni des documents de qualité à Ville (clarté, pertinence, justifications, etc.)?	2	2
Points pour ce thème (maximum 8 points)		3	3
Total du thème (maximum 10 %)		3,8%	3,8%

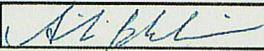
Pointage total pour la pondération des thèmes (%)	32%	32%
---	-----	-----

**Rapport d'évaluation du rendement pour la réalisation des travaux**

**Justification du pointage attribué**

Le dépassement du délai contractuel a été si important que la charge du projet a dû être reprise par la Ville. La Ville a dû prendre en charge la coordination de sous-traitants pour finaliser les travaux. Le représentant de l'entrepreneur n'était pas présent au chantier lors des travaux d'aménagement (sentier et gazon) par son sous-traitant. Agressivité du représentant de l'entrepreneur envers le personnel du laboratoire de contrôle qualitatif et de la Ville, Communication et planification des travaux déficientes, énormément de suivi nécessaire de la part de la Ville. Non-conformité d'ouvrages d'aménagement à répétition qui ont occasionné une immense perte de temps. Manque d'équipement adéquat pour réaliser les ouvrages (compaction et accès à l'eau non-planifié). Retard dans la remise des plans QQC, essais des équipements et autres documents requis.

**Évaluation réalisée par**

Chargé de projet	Anik Blondin	Signature		Date	2019.07.12
------------------	--------------	-----------	--	------	------------

**Approuvée par**

Chef de section		Signature		Date	
-----------------	--	-----------	--	------	--

Chargé de division	Nathalie Vaillancourt	Signature		Date	2019-07-12
--------------------	-----------------------	-----------	--	------	------------

**Décision finale**

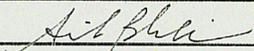
Commentaires reçus de la part de l'entrepreneur :  
 Oui  Non  Date 2019-08-18

À la lumière des éléments et des commentaires reçus du contractant, le cas échéant, nous convenons de :

maintenir le rapport de rendement insatisfaisant  
 réviser le rapport et recommander un rendement satisfaisant

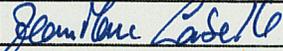
**Justification du pointage final**

Voir document joint "Rapport d'évaluation - justification\_PARCS-18-05" et documents complémentaires joints au sommaire décisionnel no. 1197961001

Chargé de projet	Anik Blondin	Signature		Date	2019-09-16
------------------	--------------	-----------	--	------	------------

**Approuvée par**

Chef de section	Valérie Prévost	Signature		Date	2019-09-16
-----------------	-----------------	-----------	--	------	------------

Chef de division	Jean-Marc Labelle	Signature		Date	2019-09-16
------------------	-------------------	-----------	--	------	------------

Direction	Elsa Marsot	Signature		Date	2019-09-16
-----------	-------------	-----------	--	------	------------



RE: Rapports d'évaluation de rendement insatisfaisant - Parc Champdoré - ajout de systèmes d'éclairage sportif

mmorin

A :

nvaillancourt\_2, mmorin

2019-08-18 12:47

Cc :

jfnadon, an.blondin

Masquer les détails

De : <mmorin@mmei.ca>

A : <nvaillancourt\_2@ville.montreal.qc.ca>, <mmorin@mmei.ca>

Cc : <jfnadon@sportsdesign.ca>, <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>

Historique : Ce message a été transféré.

0 Attachment



image001.jpg image002.gif image003.gif image004.gif image005.gif image006.gif

Bonjour,

Je trouve très déplorable que ça se soit passé ainsi. Je ne veux pas blâmer personne. J'ai fait d'autres projets pour la Ville de Montréal dans le passé en tant que général tel que les Parc St-Donat et le Parc Ladauversière et ça très bien été. Quant au Parc Champdoré, je pense que l'échéancier en automne avec la météo que l'on a connu était peut-être un peu court et que la livraison des lampadaires en retard ne nous a pas aidé. On a à peine eu le temps des installer qu'il s'est mis à neiger. On n'a même pas eu le temps de faire l'enlèvement et de finir le terrassement. En plus on a dû payer les clôtures de chantier toute l'hiver. On peut dire que cette fois ci les chances n'étaient pas de notre côté. Quant aux pénalités, j'aimerais que vous preniez ceci en considération. Vous savez qu'être entrepreneur ce n'est pas si facile que l'on pense. Il faut être le plus bas et essayer de faire du profit. La ligne est très mince entre les deux. Quand je vois qu'un fournisseur me fait sauver \$50,000.00 sur un projet, je soupçonne qu'il a peut-être oublié quelque chose. Je vais essayer de l'aider au lieu de m'acharner à lui faire de la misère.

Bonne journée,

Marc Morin  
Président



Marc Morin Électrique Inc.  
4030 avenue du Mont-Royal Est  
Montréal (QC) H1X 3G3  
Tél. (514) 252-0558  
Fax : (514) 259-5652

[mmorin@mmei.ca](mailto:mmorin@mmei.ca)

**De :** cnadon@ville.montreal.qc.ca [<mailto:cnadon@ville.montreal.qc.ca>] **De la part de**  
nvaillancourt\_2@ville.montreal.qc.ca

**Envoyé :** 18 juillet 2019 15:01

**À :** mmorin@mmei.ca

**Cc :** jfnadon@sportsdesign.ca; an.blondin@ville.montreal.qc.ca

**Objet :** Rapports d'évaluation de rendement insatisfaisant - Parc Champdoré - ajout de systèmes d'éclairage sportif

Bonjour,

Je vous prie de prendre connaissance de la lettre ci-jointe.

Cordialement,

**Nathalie Vaillancourt**

Directrice d'arrondissement par intérim

**Ville de Montréal**

**Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

405, avenue Ogilvy, bureau 200

Montréal (Québec) H3N 1M3

**T**éléphone : 514 872-9862

**T**élécopieur : 514 872-9872

Suivez-nous sur     

p.j.



Cet email a fait l'objet d'une analyse antivirus par le logiciel antivirus AVG.

[www.avg.com](http://www.avg.com)

## Rapport d'évaluation - Justification

### Rapport d'évaluation de rendement pour la réalisation des travaux

No de contrat PARCS-18-05  
 Titre du contrat Parc Champdoré - Ajout de systèmes d'éclairage sportifs  
 Fournisseur Marc Morin Electrique Inc.

		POINTAGE FINAL		Commentaires
		ESDLG	VSMPE	
<b>1. Santé et sécurité</b>				
1.1	Est-ce que l'entrepreneur a transmis son avis d'ouverture de chantier (CNESST)?	0	3	
1.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un programme de prévention pour les travaux?	2	3	
1.3	Est-ce que l'entrepreneur a remédié efficacement aux situations notées par la Ville ou la CNESST?	2	2	Plusieurs relances ont dû être faites en lien avec les EPI et le maintien des clôtures
1.4	Est-ce que la signalisation de chantier était adéquate?	0	0	L'entrepreneur n'a jamais installé la signalisation requise. Il toujours contourné les demandes en ce sens et ce, même pour assurer la sécurité des usagers du parc. Exemple: il a dévié la circulation piétonne et cycliste dans le gazon à travers les tas de terre.
<b>Points pour ce thème (maximum 16 points)</b>		4	8	
<b>Total du thème (maximum 10 %)</b>		2,5%	5,0%	
<b>2. Aspect de la conformité technique</b>				
2.1	Est-ce que les travaux ont été exécutés en respect des exigences spécifiées aux plans et devis?	2	1	Les chargés de projet ont dû faire corriger plusieurs non-conformités (ex: ancrages des bases de béton, verticalité des tours d'éclairage APRES les essais techniques). La construction du nouveau sentier n'a jamais été réalisé conformément aux documents contractuels.
2.2	Est-ce que l'entrepreneur a corrigé les travaux défectueux et les non-conformités avec diligence?	0	1	Les suivis en lien avec les non-conformités ont été ardues. Pour le volet aménagement, les corrections n'ont jamais eu lieu.
2.3	Est-ce que l'entrepreneur a fourni des documents techniques de qualité conformes aux exigences des documents contractuels?	2	2	Le suivi des documents techniques a été fait suite à de nombreuses relances de la part des chargés de projet. Certaines fiches techniques ont été soumises pour approbation bien après la date prévue de fin des travaux. Toutes les communications et échanges pour obtenir les documents et fichiers attendus ont été ardues.
<b>Points pour ce thème (maximum 12 points)</b>		4	4	
<b>Total du thème (maximum 30 %)</b>		10,0%	10,0%	
<b>3. Respect des délais, des échéanciers et des aspects financiers</b>				
3.1	Est-ce que l'entrepreneur a terminé les travaux selon les délais contractuels (excluant les causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur)?		0	L'entrepreneur n'a pas mis en œuvre un échéancier lui permettant de réussir à compléter les travaux dans les délais prescrits. Ses présences au chantier n'ont pas été régulières et ses absences ont fait en sorte qu'il a dû travailler dans de mauvaises conditions. Conséquemment, il a créé beaucoup de dommages aux surfaces gazonnées. Il remet ensuite la responsabilité à la Ville de l'avoir forcé à travailler dans ces conditions. Un grand dépassement des délais a engendré une énorme charge supplémentaire quant aux suivis. L'entrepreneur explique que le retard dans la livraison des tours a causé ce dépassement. Cependant, malgré plusieurs demandes à MMEI, la Ville n'a jamais reçu de preuves de suivi (tracking) et de correspondances chronologiques justifiant un retard hors de son contrôle. De plus, certains travaux qui n'étaient pas en lien avec la séquence d'installation des tours d'éclairage auraient pu être terminés à temps mais ne l'ont pas été.

3.2	Est-ce que l'entrepreneur a soumis un échéancier respectant les exigences des documents contractuels et a pris des actions pour respecter les délais contractuels?	1	0	En théorie, l'échéancier de l'entrepreneur fonctionnait, mais il n'a jamais suivi son échéancier initial. Celui-ci a manqué plusieurs belles journées de chantier en travaillant sur d'autres projets. Les travaux étaient prévus du 17 septembre au 16 octobre 2018. Les travaux se sont terminés le 17 juin 2019. Le chargé de projet a signifié le non-respect de l'échéancier à l'entrepreneur dès que celui-ci a soumis son intention de livrer les tours d'éclairage en retard. Plusieurs correspondances et rencontres avec l'entrepreneur ont été établies par les chargés de projet afin de tenter de redresser la situation, mais en vain. Au printemps 2019, aucun échéancier n'est soumis. La Ville doit relancer l'entrepreneur pour obtenir l'information qu'il transmet au compte-goutte.
3.3	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré de façon diligente avec la Ville dans la gestion des changements?	1	1	Pour la gestion de changement 2 (crédit demandé pour le retrait du coussin de sable dans les tranchées), l'entrepreneur argumente au sujet du crédit, bien que cette exigence soit inscrite dans le cahier des charges. Pour la gestion de changement 3 (ajout de réfection de sentiers en poussièrre de pierre), l'entrepreneur n'utilise pas le bon formulaire et maintient des frais d'administration et profit à 16% malgré des directives précises de les soumettre différemment. Lorsque le chargé de projet négocie le prix avec l'entrepreneur, il revient constamment avec le fait qu'il a fait un "bon prix" à la Ville et qu'une négociation est une perte de temps.
3.4	Est-ce que l'entrepreneur a soumis des demandes de paiements complètes respectant les obligations contractuelles?	2	2	La facture finale a été soumise avant la fin du chantier et une relance a dû être faite pour recevoir une facture à jours plusieurs mois après la réception provisoire.
<b>Points pour ce thème (maximum 16 points)</b>		4	3	
<b>Total du thème (maximum 30 %)</b>			7,5%	5,6%
<b>4. Fourniture et utilisation des ressources</b>				
4.1	Est-ce que le personnel au chantier était encadré de façon adéquate?	1	2	Le respect des documents contractuels techniques et administratifs doit être rappelé à l'entrepreneur de nombreuses fois. À plusieurs reprises, l'entrepreneur n'est pas présent pour encadrer ses sous-traitants pour l'exécution du volet "aménagement" du contrat.
4.2	Est-ce que les responsables au chantier ont collaboré avec diligence avec les représentants de la ville?	1	1	À plusieurs reprises, les chargés de projet ont été témoins ou victimes de manque de civisme et d'agressivité de l'entrepreneur ou son représentant. L'entrepreneur et son représentant ont des comportements agressifs, intimidants et irrespectueux.
4.3	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a agi de façon professionnelle et proactive durant les travaux?	2	1	L'entrepreneur blâme les autres (ses fournisseurs, sous-traitants, la Ville, la météo, etc) pour son retard. Le chantier n'a jamais été planifié de façon soignée. L'entrepreneur et son représentant ont des comportements agressifs, intimidants et irrespectueux.
4.4	Est-ce que l'entrepreneur a fourni les ressources humaines et matérielles nécessaires au parachèvement des travaux en conformité avec les obligations contractuelles?	1	2	L'entrepreneur a mal planifié ses travaux, tant au plan des ressources humaines que matérielles. L'entrepreneur manquait d'ouvriers pour exécuter les ouvrages dans les délais requis. Le sous-traitant engagé pour l'aménagement n'avait pas l'expérience nécessaire pour ce type de contrat public et manquait d'équipement (compaction et eau).
<b>Points pour ce thème (maximum 16 points)</b>		5	6	
<b>Total du thème (maximum 10 %)</b>			3,1%	3,8%
<b>5. Organisation et gestion</b>				
5.1	Est-ce que l'entrepreneur a démontré une planification efficace des activités au chantier?	1	1	L'échéancier initial a dû être revu à maintes reprises malgré le court délai de réalisation prévu au contrat. L'entrepreneur n'a pas fait une planification attentive des ouvrages pour répondre au délai contractuel établi. Il improvise pour tenter de satisfaire la Ville, puis il dépasse les délais annoncés malgré de nombreux avertissements. Son manque de suivi auprès des sous-traitants a causé une énorme perte d'efficacité aux chargés de projet.

5.2	Est-ce que l'entrepreneur a maintenu le chantier propre et bien ordonné?	1	2	Aucune planification des travaux, ni adaptation des méthodes de travail en fonction des conditions de site. Les dommages aux surfaces gazonnées ont été énormes, bien que réparés partiellement par l'entrepreneur à la fin du chantier. Les interventions ponctuelles (tranchées) ont finalement nécessité des travaux de terrassement à bien plus grande échelle. La prolongation du chantier sur plusieurs saisons a affecté la propreté du site.
5.3	Est-ce que l'entrepreneur a pris les mesures adéquates pour minimiser les impacts sur les citoyens et a été attentif au bon voisinage?	2	2	La prolongation du chantier a suscité des plaintes des utilisateurs. Une grosse perte de temps a été notée à la fin de chantier puisque l'entrepreneur n'encadrail pas son sous-traitant. Des travaux qui auraient pu être complétés en 1,5 semaine ont finalement été livrés en plus d'un mois, tout en n'étant pas de qualité satisfaisante en partie (aménagement).
5.4	Est-ce que l'entrepreneur a collaboré à la mise en œuvre de solutions pour les imprévus rencontrés de façon efficace et optimale?	2	2	La Ville a demandé à ce que l'entrepreneur planifie ses travaux pour avoir le moins d'impact possible sur la programmation du terrain sportif adjacent qui comporte un système d'éclairage à partir duquel l'alimentation électrique s'alimente. La planification des travaux de MMEI a été reportée à la dernière minute et de nombreux suivis ont dû être faits pour atténuer l'impact des travaux de l'entrepreneur sur les utilisateurs du terrain sportif.
5.5	Est-ce que l'entrepreneur a bien assuré l'entière coordination et suivi des ses sous- traitants et fournisseurs?	0	0	Pas de suivi pro-actif à moins d'exiger à l'entrepreneur les preuves de coordination. Pour le suivi de la commande des tours d'éclairage, seule une capture d'écran de cellulaire a été fournie, sans plus d'explications. Le manque de suivi et d'encadrement de MMEI auprès des sous-traitants (aménagement de sentier et pose de gazon, asphalte) a causé beaucoup de délais et plusieurs travaux ont dû être refaits entièrement, mais toujours pas de façon satisfaisante. L'entrepreneur blâme alors le manque de compétence du sous-traitants qu'il a choisis.
<b>Points pour ce thème (maximum 20 points)</b>		6	7	
<b>Total du thème (maximum 10 %)</b>		3,0%	3,5%	
<b>6. Communication et documentation</b>				
6.1	Est-ce que l'entrepreneur a soumis tous les documents exigés en vertu du contrat en temps opportun?	0	1	Des rappels pour la remise des documents administratifs ont dû être faits à l'entrepreneur en début de chantier. Des approbation d'un ingénieur sous la responsabilité de MMEI n'avaient pas été communiquées au chargé de projet alors que les travaux étaient en cours. De nombreuses relances par la Ville à MMEI ont dû être faites pour obtenir les documents d'essais, de garanties et les plans TQC.
6.2	Est-ce que le représentant de l'entrepreneur a fourni des documents de qualité à la Ville (clarté, pertinence, justifications, etc.)?	2	2	Les correspondances étaient déficientes dans plusieurs circonstances (ex: délais de livraison, planification des travaux, transmission de documents techniques dans les délais prescrits).
<b>Points pour ce thème (maximum 8 points)</b>		2	3	
<b>Total du thème (maximum 10 %)</b>		2,5%	3,8%	
<b>Pointage total pour la pondération des thèmes (%)</b>		29%	32%	

Direction de la culture, des sports, des loisirs  
et du développement social (CSLDS)  
405, avenue Ogilvy, bureau 200.23  
Montréal (Québec) H3N 1M3

PAR MESSAGERIE

Le 18 octobre 2018

Monsieur Marc Morin  
Président  
Marc Morin Électrique inc.  
4030, avenue Mont-Royal Est  
Montréal (Québec) H1X 3G3  
Courriel : mmorin @mmei.ca

**Objet : Avis de redressement N° 1**

**Contrat PARCS-18-05— Parc Champdoré—Ajout de systèmes d'éclairage sportifs**

---

Monsieur,

Conformément à l'article 4.4.4 du Cahier des clauses administratives générales, nous vous informons que notre Direction est insatisfaite de la façon dont votre entreprise exécute ses obligations contractuelles tant au niveau du respect du délai contractuel que de l'état du chantier.

La présente correspondance constitue un avis de redressement pour vous signifier de rectifier la situation dans les plus brefs délais.

Dans le cadre du présent contrat, l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-extension (VSMPE) a pris la peine d'octroyer le contrat au mois de juillet afin de permettre de commander et de recevoir les matériaux en amont de l'ordre de commencer les travaux prévus au mois de septembre. Le 20 août 2018, vous avez été invité à revoir les délais de livraison avec certains de vos fournisseurs pour vous permettre de respecter le délai de réalisation imparti à votre contrat en considérant l'ordre de commencer les travaux le 17 septembre 2018. Depuis ce jour, vous indiquez sur chacune des planifications hebdomadaires que les tours d'éclairage seraient livrées au plus tard le 15 octobre 2018, mais possiblement le 8 octobre, ce qui vous laisserait amplement le temps de finaliser tous les ouvrages de votre contrat en respectant le délai de réalisation.

Le 10 octobre 2018, vous avez reçu un courriel, de monsieur Jean-François Nadon, architecte paysagiste, chargé de projet de chez Expertise Sports Design, indiquant que votre décision de reporter certains travaux d'une semaine compromettrait la réalisation des travaux à l'intérieur des 30 jours de délai contractuel et que l'arrondissement de VSMPE pourrait alors appliquer les pénalités pour retard prévues au contrat.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, il a été impossible de nous confirmer par écrit la date de livraison des systèmes d'éclairage avant de recevoir par courriel le 16 octobre 2018, sans autre explication, une copie du clavardage avec votre fournisseur mentionnant que les tours seraient livrées le 10 novembre 2018. Pourtant, la planification hebdomadaire des travaux déposée par votre entreprise le 7 octobre 2018 mentionnait « Installer les poteaux » pour les 15, 16 et 17 octobre 2018.

Également, nous constatons une dégradation des communications de votre part depuis le début du mois d'octobre.

Finalement, nous constatons sur le site que la majorité des surfaces gazonnées à l'intérieur des limites de chantier sont dans un état lamentable et que toutes ces surfaces devront être restaurées à la fin de vos travaux avec un apport de terre de culture et la mise en place de gazon en plaques.

Il est de votre responsabilité d'assurer une qualité d'exécution adéquate et conforme de votre contrat avec les clauses des documents contractuels.

Nous vous prions de nous informer par écrit d'ici le 24 octobre 2018 des mesures de redressement que vous comptez mettre en place pour corriger la situation.

Si aucune amélioration significative à votre prestation n'est apportée, nous serons dans l'obligation de produire une évaluation finale du rendement insatisfaisant, ce qui pourrait entraîner l'inscription de votre entreprise sur la liste de fournisseurs à rendement insatisfaisant à la Ville de Montréal pour les deux prochaines années, conformément aux articles 4.4.1 du Cahier des clauses administratives générales.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.



Nathalie Vaillancourt  
Directrice

c. c. M. Jean-François Nadon, architecte paysagiste, chargé de projet, Expertise Sports Design  
M<sup>me</sup> Anik Blondin, architecte paysagiste, arrondissement de VSMPE, Ville de Montréal



Montréal, le 21 octobre 2018

Mme. Nathalie Vaillancourt  
Ville de Montréal  
405, avenue Ogilvy, bureau 200.23  
Montréal (QC) H3N 1M3  
Tél. : 514-868-3443  
[nvaillancourt\\_2@ville.montreal.qc.ca](mailto:nvaillancourt_2@ville.montreal.qc.ca)

Objet : Contrat PARCS-18-05 – Parc Champdoré – Ajout au système d'éclairage sportif  
Réponse à votre avis de redressement No 1

Madame,

Nous accusons réception de votre correspondance du 18 octobre 2018, relativement au projet en titre.

C'est avec une certaine amertume que nous prenons part de vos commentaires, compte tenu de nos efforts et du contexte actuel du marché dont le retard est occasionné par l'approvisionnement du matériel.

Nous avons présentement plus d'une cinquantaine de poteaux en commande sur différents parcs de la Ville de Montréal, qui sont en défaut de livraison. Vous comprenez, que cette situation dont nous n'avons pas le contrôle nous occasionne des problèmes financiers et débordement de l'échéancier dans un contexte hivernal à nos portes. La quasi-totalité des chargés de projets de la Ville sont au courant et comprennent bien la situation.

Dans le présent cas, les commandes ont été placées dès réception du contrat et nous mettons de façon continue une pression auprès des fournisseurs. Le professionnel mandaté au projet a fait des vérifications à cet égard et peut vous confirmer la situation. Du côté des fournisseurs, les travaux majeurs de la région monopolisent le marché et provoque des retards, sans compter leur espérance à voir disparaître ou assouplir la taxe américaine sur l'acier et l'aluminium.

En ce qui a trait à la livraison du béton, nous sommes convaincus que vous êtes au courant de ce problème dans la région à cause des chantiers majeurs et la disponibilité du béton, et que vous ne tenez pas rigueur aux entrepreneurs qui se démènent pour s'en procurer. Il n'est pas rare d'avoir deux fournisseurs de béton pour un même chantier. Nous faisons des démarches auprès de différents fournisseurs de béton.

En ce qui a trait à l'état du terrain dont vous faite mention dans votre avis, nous vous rappelons que notre contrat comprend la réfection du terrain. Ces travaux se font en toute fin, après l'ajustement des projecteurs qui requiert une grue imposante qui circule sur le terrain.



**Marc Morin Électricité Inc.**  
*maître électricien*

Soyez assuré, qu'il est de notre intérêt de terminer les travaux le plus rapidement possible et déployons tous les efforts auprès des fournisseurs afin de recevoir le matériel.

Espérant votre compréhension du marché actuel et le retrait de votre avis de redressement, acceptez, Madame Vaillancourt, nos salutations.

Marc Morin Électricité Inc.

Marc Morin  
Président

c.c. M. Jean-François Nadon, architecte paysagiste, chargé de projet, Expertise Sports Design  
Mme. Nik Blondin, architecte paysagiste, arrondissement de VSMPE, Ville de Montréal

Direction de la culture, des sports, des loisirs  
et du développement social (CSLDS)  
405, avenue Ogilvy, bureau 200.23  
Montréal (Québec) H3N 1M3

PAR MESSAGERIE

Le 29 octobre 2018

Monsieur Marc Morin  
Président  
Marc Morin Électrique inc.  
4030, avenue Mont-Royal Est  
Montréal (Québec) H1X 3G3

Courriel : mmorin@mmei.ca

**Objet : Avis de pénalité pour retard dans l'exécution des travaux  
Contrat N° PARCS 18-05—Parc Champdoré—Ajout de systèmes d'éclairage sportifs**

---

Monsieur,

Conformément à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales, nous vous informons que selon les délais inscrits dans l'échéancier d'exécution des travaux, que vous nous avez transmis, les travaux en retard mentionnés dans le Rapport de visite de chantier de TETRA TECH ci-joint et faisant partie du Cahier des charges, accusent un retard de dix (10) jours.

En conséquence, la pénalité appliquée conformément à l'article 5.1.14.3 b) du Cahier des clauses administratives générales s'élève à un montant de 258,02 \$ par jour, à compter du 17 octobre dernier. Lorsque vous nous aurez démontré que tous les ouvrages réalisables en amont de l'installation des tours d'éclairage seront complétés, les pénalités journalières pourront être suspendues jusqu'à la livraison de celles-ci.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.



Nathalie Vaillancourt  
Directrice CSLDS

- p. j. Rapport de visite de chantier TETRA TECH\_2018-10-24
- c. c. M. Jean-François Nadon, architecte paysagiste, chargé de projet, Expertise Sports Design  
M<sup>me</sup> Anik Blondin, architecte paysagiste, arrondissement de VSMPE, Ville de Montréal

Direction de la culture, sports, loisirs  
et développement social (CSLDS)  
405 avenue Ogilvy, bureau 200.23  
Montréal (Québec) H3N 1M3

**PAR COURRIEL**

Le 11 décembre 2018

Monsieur Marc Morin  
Président  
Marc Morin Électrique inc.  
Courriel :mmorin @mmei.ca

**Objet : PARCS-18-05—Parc Champdoré—Ajout de systèmes d'éclairage sportif  
Suspension des travaux pour la période hivernal**

---

Monsieur,

Compte tenu des conditions climatiques de cet automne, nous vous prions de noter que nous considérons, le 13 novembre 2018, comme date d'entrée en application d'arrêt des travaux pour l'ensemble de nos chantiers.

Les délais inscrits dans l'échéancier d'exécution de vos travaux étant dépassés, comme indiqué dans l'« Avis de pénalités pour retard dans l'exécution des travaux » rédigé le 29 octobre 2018, l'achèvement des travaux reportés au printemps prochain devra s'effectuer avant le 13 mai 2019. Au-delà de cette date, la comptabilisation des jours de retard reprendra. Il est donc à votre avantage de terminer vos travaux le plus tôt possible.

Nous vous enjoignons de rendre votre chantier sécuritaire durant l'arrêt des travaux, car vous pourriez être tenu responsable de tout accident qui pourrait survenir sur votre chantier durant l'hiver advenant que les mesures appropriées soient négligées.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.



Nathalie Vaillancourt  
Directrice CSLDS

c. c. : M. Jean-François Nadon, architecte paysagiste, chargé de projet, Expertise Sports Design LG  
M<sup>me</sup> Anik Blondin, architecte paysagiste, arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

N° AV- 01

Note : la forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

### Identification du maître d'œuvre sur le chantier de construction

N° de contract ou soumission :  
**PARCS-18-05**

Maître d'œuvre :  
**Marc Morin Electric**

Adresse du chantier (si applicable) :  
**Parc Champdoré - coin rues Champdoré et De Lille**

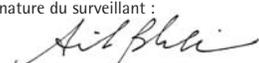
Objet de l'avis :  
**Absence de clôtures de chantier et travailleurs sans équipements de protection individuelle**

### Description des non-conformités contractuelles constatées sur le chantier

**Lors d'une visite au chantier le 13 mai 2019 à 9h, il a été constaté que le chantier est n'est pas clôturé alors que les travaux sont en cours. Par plusieurs endroits, les clôtures métalliques ont été remplacées par une clôture à neige orange qui n'est pas conforme aux exigences du devis. Celle-ci est couchée par terre et n'est pas sécuritaire.**

**Les deux travailleurs présents au site n'étaient pas équipés de casques et dossards.**

**LE CHANTIER DOIT ÊTRE IMMÉDIATEMENT SÉCURISÉ AVEC DES CLÔTURES ADÉQUATES.**

Date de remise :	Jour	Mois	Année	Heure :	Nom du surveillant en lettres moulées :	Signature du surveillant :
	13	05	2019	14 h 30	Anik Blondin	

### Commentaires et signature du Maître d'œuvre

Date de remise :	Jour	Mois	Année	Heure :	Nom du maître d'œuvre en lettres moulées :	Signature du maître d'œuvre :
				h		

### Mesures correctives apportées par le maître d'œuvre

Date de remise :	Jour	Mois	Année	Heure :	Nom du maître d'œuvre en lettres moulées :	Signature du maître d'œuvre :
				h		

Distribution : Original (blanc) - au maître d'œuvre 1<sup>re</sup> copie (canari) - au surveillant 2<sup>e</sup> copie ( rose) - pour les dossiers

**Parc Champdoré**  
**Ajout de systèmes d'éclairage sportif**  
Appel d'offres PARCS-18-05

---

**Ordre du jour**  
**Rencontre pour redressement**  
**14 mai 2019**

**1.0 Présentation des intervenants**

1.1 Tour de table

**2.0 Irrégularités observées au chantier**

- 2.1 Coordination des travaux
- a) Non-respect du délai contractuel (30 jours)
  - b) Présence intermittente au chantier – Manquer des belles journées
  - c) Coordination en mode « urgence »
- 2.2 Non-respect des clauses administratives
- a) Clôture de chantier – installation et maintien
  - b) Port des équipements de protection individuelles
  - c) Pas de représentant de MM avec les sous-traitants
  - d) Implantation des ouvrages par ESD
- 2.3 Travaux non-conformes
- a) Fiche technique de la pierre des sentiers
  - b) Terre de culture – provenance et type de mélange
  - c) Gazon en plaques – provenance et type de mélange
  - d) Verticalité des poteaux corrigée après l'alignement des projecteurs
    - Fournir les deux relevés de mesure des niveaux d'éclairage
- 2.4 Travaux à compléter
- a) Terre de culture – placer et rouler
  - b) Gazon en plaques :
    - Mise en place
    - Fertilisation – engrais
    - Arrosage
    - Protection
    - 2 tontes
  - c) Nettoyage du site
  - d) Plans annotés
  - e) Plans des infrastructures

**3.0 Réception provisoire**

**4.0 Évaluation du rendement du fournisseur**



RE: URGENT - Parc Champdoré - Clôtures de chantier et convocation pour mise au point  
 mmorin  
 A :  
 an.blondin  
 2019-05-13 15:23  
 Cc :  
 jfnadon, nvaillancourt\_2, drichard  
 Masquer les détails  
 De : <mmorin@mmei.ca>  
 A : <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>  
 Cc : <jfnadon@sportsdesign.ca>, <nvaillancourt\_2@ville.montreal.qc.ca>, <drichard@mmei.ca>  
 Historique : Ce message a fait l'objet d'une réponse.

0 Attachment



image001.jpg

Bonjour,

Nous serons là.

Bonne journée,

Marc Morin  
 Président



Marc Morin Électrique Inc.  
 4030 avenue du Mont-Royal Est  
 Montréal (QC) H1X 3G3  
 Tél. (514) 252-0558  
 Fax : (514) 259-5652  
[mmorin@mmei.ca](mailto:mmorin@mmei.ca)

**De :** an.blondin@ville.montreal.qc.ca [<mailto:an.blondin@ville.montreal.qc.ca>]

**Envoyé :** 13 mai 2019 14:40

**À :** Marc Morin

**Cc :** kmarquis@mmei.ca; jfnadon@sportsdesign.ca; nvaillancourt\_2@ville.montreal.qc.ca

**Objet :** URGENT - Parc Champdoré - Clôtures de chantier et convocation pour mise au point

Bonjour M. Morin,

Je vous fais parvenir un Avis au Maître d'oeuvre concernant la sécurité de votre chantier au parc Champdoré. Veuillez en prendre connaissance, apporter les mesures correctives appropriées immédiatement et me retourner

le formulaire complété.

Nous vous convoquons également à une rencontre de mise au point de ce chantier demain, mardi le 14 mai, à 15h à nos bureaux.

Veillez me confirmer votre présence rapidement.

Je vous remercie de votre collaboration,

**Anik Blondin**

Architecte de paysage

**Arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension**

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

405, avenue Ogilvy, bureau 200.10

Montréal (Québec) H3N 1M3

**T:** 514 868-4999



Cet email a fait l'objet d'une analyse antivirus par le logiciel antivirus AVG.

[www.avg.com](http://www.avg.com)

**Direction de la culture, sports, loisirs  
et développement social**  
405 avenue Ogilvy  
Montréal (Québec) H3N 1M3

**PAR COURRIEL**

Le 17 mai 2019

Monsieur Marc Morin  
Président  
Marc Morin Électrique inc.  
4030, avenue Mont-Royal Est  
Montréal (Québec) H1X 3G3  
Courriel :mmorin @mmei.ca

**Objet : Reprise des travaux**

No de l'Appel d'offres : PARCS-18-05  
Titre de l'appel d'offres : Parc Champdoré - Ajout de systèmes d'éclairage sportif

Monsieur,

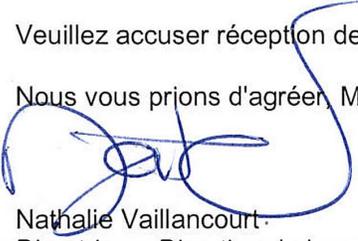
Dans le cadre du projet mentionné en objet, nous vous demandons de reprendre les travaux, suspendus à compter du 13 novembre 2018 pour la saison hivernale, à compter du 18 mai 2019.

Selon les clauses contractuelles, le nombre de jours de chantier alloués pour la réalisation de vos travaux, soit 30 jours au total, sont écoulés depuis le 16 octobre 2018. Nous vous avons fait parvenir un *Avis de pénalités pour retard dans l'exécution des travaux*, rédigé le 29 octobre 2018, à cet effet.

La fin de la période de dégel décrétée par le MTQ est le vendredi 17 mai (23h59). Au-delà de cette date, les pénalités pour retard stipulées aux documents contractuels s'appliqueront et s'ajouteront à la comptabilisation amorcée à l'automne dernier jusqu'à la réception provisoire de l'ensemble des travaux.

Veillez accuser réception de la présente.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

  
Nathalie Vaillancourt  
Directrice – Direction de la culture, sports, loisirs et développement social

NV/ab

c.c. : Jean-François Nadon, architecte paysagiste, chargé de projet, Expertise Sports Design LG  
Anik Blondin, chargée de projet, arr. VSMPE



{Dans l'archive} Directive de chantier 01 - Documents et échantillons à soumettre pour approbation

Jean-François Nadon

A :

mmorin, 'Kathy Marquis'

2018-08-06 09:59

Cc :

"Manuel, David", "'Nadeau, Ghyslain'", an.blondin, felix.racine

Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

A : <mmorin@mmei.ca>, "'Kathy Marquis'" <kmarquis@mmei.ca>

Cc : "Manuel, David" <David.Manuel@tetrattech.com>, "'Nadeau, Ghyslain'"

<Ghyslain.Nadeau@tetrattech.com>, <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>,

<felix.racine@ville.montreal.qc.ca>

Archiver : Ce message est en cours d'affichage dans une archive.

0 Attachment



image001.jpg

Bonjour,

Conformément à l'article 5.1.4 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG), l'entrepreneur doit soumettre un Registre des dessins d'ateliers, fiches techniques et échantillons requis pour l'exécution de son contrat pour approbation dans les dix (10) jours suivant l'ordre de débiter les travaux ou à la première réunion de chantier. Ce registre a été demandé dès la réunion de démarrage tenue le 10 juillet dernier, voir point 2.9 du compte-rendu de réunion.

Cela dit, plusieurs documents ont été transmis depuis cette rencontre sans que vous ayez mis en place ledit registre.

Veuillez vous assurer de produire et tenir à jour ce registre selon vos obligations contractuelles.

Merci de votre collaboration.

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC  
Architecte paysagiste et vice-président  
Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)





180820\_PARCS-18-05\_Délai de livraison des poteaux

Jean-François Nadon

A :

mmorin

2018-08-20 15:24

Cc :

kmarquis, "Nadeau, Ghyslain", "Manuel, David", an.blondin

Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

A : <mmorin@mmei.ca>

Cc : <kmarquis@mmei.ca>, "Nadeau, Ghyslain" <Ghyslain.Nadeau@tetrattech.com>, "Manuel, David" <David.Manuel@tetrattech.com>, <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>

0 Attachment



image003.jpg

Bonjour M. Morin,

À la suite des informations transmises vendredi dernier et ce matin concernant la livraison des poteaux au mois de novembre, il importe de vous faire remarquer que ce délai contrevient aux termes de votre contrat.

En effet, l'article 6 des clauses administratives spéciales mentionne clairement que les travaux sont prévus débiter au mois de septembre et que le délai de réalisation est fixé à 30 jours. Pour ce faire, l'arrondissement vous a octroyé le contrat à la séance du 3 juillet 2018 et la réunion de démarrage s'est tenue le 10 juillet suivant. Lors de cette réunion, il a clairement été établi que les équipements électriques et d'éclairage, incluant les poteaux et accessoires, devaient être commandés sans délai afin d'avoir tout en main pour réaliser les travaux dans une séquence linéaire sans interruption (génie civil, électricité et aménagement).

Les dessins d'atelier ont été soumis par votre entreprise les 18 et 19 juillet 2018. Ceux-ci ont été vérifiés par notre équipe et retournés le 24 juillet 2018 pour lancer la fabrication.

Tel qu'indiqué à l'article 4.4.2 du fascicule 16-100-A :

L'Entrepreneur doit inclure à cet article de bordereau la coordination, la relance et le suivi de dossier avec le distributeur/manufacturier du projecteur de façon périodique. L'Entrepreneur devra contacter le distributeur/manufacturier selon les fréquences minimales ici-bas mentionnées et tenir informé le représentant du Maître de l'ouvrage à chacun de ces échéanciers:

- Une (1) semaine (5 jours ouvrables) après l'envoi des dessins d'atelier aux distributeurs/manufacturiers, valider que l'ordre de commande est bel et bien donné, insister et demander une confirmation écrite dès que l'ordre de commande est donné (**Défaut, vous n'avez rien soumis à cet effet**);
- Quatre (4) semaines (20 jours ouvrables) après l'envoi des dessins d'atelier, confirmer une date de livraison potentielle des projecteurs (**attendu, vendredi 24 août 2018**);
- Six (6) semaines (30 jours ouvrables) après l'envoi des dessins d'atelier, confirmer une date de livraison officielle des projecteurs (**attendu, vendredi 7 septembre 2018**);
- Huit (8) semaines (40 jours ouvrables) après l'envoi des dessins d'atelier, reconfirmer une date de livraison officielle des projecteurs (**attendu, vendredi 21 septembre 2018**);
- Si applicable, à tous les cinq (5) jours ouvrables dépassant la huitième semaine après l'envoi des projecteurs, faire une relance de façon à obtenir une confirmation de la date de livraison;

Cela dit, l'ordre de débiter les travaux sera donné par l'arrondissement dans les prochains jours. La date de début des travaux sera établie au 17 septembre 2018.

À cette date, un délai d'un peu plus de neuf (9) semaines se sera écoulé depuis la réunion de démarrage.

Conséquemment, il vous est demandé de revoir les délais de livraison des équipements avec vos fournisseurs afin de réaliser les travaux dans les délais prescrits au cahier de charges et ce, en fonction du début des travaux le 17 septembre 2018.

Salutations,

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC  
Architecte paysagiste et vice-président  
Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)

**NOUS AVONS EMMÉNAGÉ DANS DE NOUVEAUX BUREAUX.**  
Veuillez noter notre nouvelle adresse : **247, De Gentilly Ouest, Longueuil (QC) J4H 1Z5.**





{Dans l'archive} RE: PARCS-18-05\_Parc Champdoré - Ajout de systèmes d'éclairage sportif\_Ordre de débiter les travaux

Marc Morin Électrique

A :

an.blondin

2018-08-28 15:12

Cc :

jfnadon, ghyslain.nadeau

Masquer les détails

De : Marc Morin Électrique <reception@mmei.ca>

A : <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>

Cc : <jfnadon@sportsdesign.ca>, <ghyslain.nadeau@tetrattech.com>

Historique : Ce message a fait l'objet d'une réponse.

Archiver : Ce message est en cours d'affichage dans une archive.

## 7 Attachments



image001.jpg Annexe F - cautionnement d'exécution.pdf



Annexe G - cautionnement de paiement de la main d'oeuvre, des matériaux ....pdf



20180821 CSST - ouverture de chantier.pdf Programme de prévention.pdf Conformite CNESST.PDF



2018-19 Attestation d'assurance.pdf 5. Annexe H - Lettre d'intention d'assurer.pdf

Bonjour,

Voici les documents demandés, les documents manquants seront transmis le plus rapidement possible. Vous pouvez rejoindre M. Danny sur son cellulaire au 514-776-0048.

Bonne journée,

Luce Tremblay Dufour

Secrétaire



Marc Morin Électrique Inc.

4030 avenue du Mont-Royal Est

Montréal (QC) H1X 3G3

Tél. : (514) 252-0558

[reception@mmei.ca](mailto:reception@mmei.ca)

*Spécialistes en alarmes incendie et intrusion, contrôle d'accès et caméras de surveillance*

**De :** an.blondin@ville.montreal.qc.ca [<mailto:an.blondin@ville.montreal.qc.ca>]

**Envoyé :** 20 août 2018 14:29

**À :** Marc Morin <mmorin@mmei.ca>

**Cc :** jfnadon@sportsdesign.ca; felix.racine@ville.montreal.qc.ca; nvaillancourt\_2@ville.montreal.qc.ca; jcuierrier@ville.montreal.qc.ca

**Objet :** PARCS-18-05\_Parc Champdoré - Ajout de systèmes d'éclairage sportif\_Ordre de débiter les travaux

Bonjour M. Morin,

Veillez prendre connaissance de la correspondance ci-jointe concernant l'ordre de débiter les travaux.

De plus, tel qu'indiqué dans la lettre d'adjudication de contrat envoyée le 5 juillet dernier, nous vous demandons de nous transmettre les documents administratifs suivants:

- Tel que stipulé à l'article 2.1.1 du CCAG, vous devez fournir à la Ville, dans les quinze (15) jours calendrier qui suivent l'adjudication de contrat (**présentement en défaut**), les documents suivants :
  - Votre **cautionnement d'exécution** (annexe F du CCAG);
  - Votre **cautionnement des obligations pour gages, des matériaux et services** (annexe G du CCAG);
- Tel qu'exigé à l'article 4.3.4.1 du cahier des clauses administratives générales (CCAG), ce qui suit :
  - Une copie de l'**Avis d'ouverture d'un chantier de construction**, relatif au contrat cité en rubrique, et de tout autre document exigé par la CNESST, et ce avant le début des travaux;
  - Une copie de votre **programme de prévention**, au plus tard dix (10) jours calendrier avant votre mobilisation au chantier;
- Vos preuves d'**assurances responsabilité civile**, tel que stipulé respectivement aux articles, 3.1.2.1 et 3.1.3.1, du CCAG au plus tard 15 jours calendrier avant le début des travaux;
  - Le nom et les coordonnées de **vos représentants**, tel que stipulé à l'article 4.1.2.1 du CCAG. Lors de la réunion de démarrage, vous aviez identifié Danny Richard. Veuillez nous faire parvenir ses coordonnées;
  - 
  - L'**échancier d'exécution des travaux**, tel que stipulé à l'article 5.1.7.1 du CCAG, dans les 10 jours ouvrables suivant cette demande afin d'établir l'échancier de référence (*baseline*);
  - La liste complète, identifiant vos **sous-traitants** et précisant les travaux qu'ils doivent exécuter ou les biens qu'ils doivent fournir, ainsi que les copies de leurs licences, délivrées par la Régie du bâtiment du Québec, et ce lors de la réunion de démarrage (**présentement en défaut**) tel que stipulé à l'article 4.3.3.2 du CCAG. Veuillez compléter le tableau suivant à cet effet.

Je vous prie de me faire parvenir les documents attendus dans les plus brefs délais.

Salutations,

**Anik Blondin**

Architecte de paysage

**Arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension**

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

405, avenue Ogilvy, bureau 200.10

Montréal (Québec) H3N 1M3

T: 514 868-4999



180907\_PARCS-18-05\_PRÉAVIS DE DÉFAUT

Jean-François Nadon

A :

'Marc Morin', kmarquis

2018-09-07 09:42

Cc :

an.blondin, ghyslain.nadeau, "Manuel, David", felix.racine, nvaillancourt\_2

Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca> Trier la liste...

A : "Marc Morin" <mmorin@mmei.ca>, <kmarquis@mmei.ca>

Cc : <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>, <ghyslain.nadeau@tetrattech.com>, "Manuel,

David" <David.Manuel@tetrattech.com>, <felix.racine@ville.montreal.qc.ca>,

<nvaillancourt\_2@ville.montreal.qc.ca>

Historique : Ce message a fait l'objet d'une réponse.

0 Attachment



image002.jpg

Bonjour,

Malgré plusieurs rappels, nous sommes toujours en attente des documents suivants :

- Échéancier détaillé des travaux projetés ;
- Séquence de bétonnage pour la fabrication en usine des bases de béton pour les tours d'éclairage ;
- Liste des sous-traitants accompagnée des documents requis selon le Cahier des clauses administratives générales (CCAG).

**Ces documents doivent être déposés au plus tard mercredi le 12 septembre 2018 à midi (12 :00)**, à défaut de quoi, l'arrondissement émettra un **avis de défaut** conformément aux dispositions du CCAG.

Je vous rappelle que votre entreprise fera l'objet d'une évaluation de rendement des fournisseurs conformément à l'article 24 des clauses administratives spéciales.

Veillez prendre les mesures nécessaires pour régulariser ce volet du contrat qui vous lie avec l'arrondissement de Villeray – St-Michel – Parc-Extension.

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC

Architecte paysagiste et vice-président

Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)

**NOUS AVONS EMMÉNAGÉ DANS DE NOUVEAUX BUREAUX.**

**Veillez noter notre nouvelle adresse : 247, De Gentilly Ouest, Longueuil (QC) J4H 1Z5.**





RE: 18-18 180829\_PARCS-18-05 - Cédule de coulé des bases à couler en atelier

Jean-François Nadon

A :

'Marc Morin', 'Kathy Marquis'

2018-09-12 11:45

Cc :

an.blondin, ghyslain.nadeau, "Manuel, David", felix.racine

Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

A : "'Marc Morin'" <mmorin@mmei.ca>, "'Kathy Marquis'" <kmarquis@mmei.ca>

Cc : <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>, <ghyslain.nadeau@tetrattech.com>, "Manuel, David" <David.Manuel@tetrattech.com>, <felix.racine@ville.montreal.qc.ca>

0 Attachment



image006.jpg image007.jpg image008.jpg image001.jpg

M. Morin,

Comme nous attendons toujours les informations concernant les travaux de bétonnage en usine, tout ouvrage réalisé en usine sans ces informations seront jugés non-conformes.

Salutations,

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC

Architecte paysagiste et vice-président

Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)



**De :** Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

**Envoyé :** 11 septembre 2018 15:57

**À :** 'Marc Morin' <mmorin@mmei.ca>; 'Kathy Marquis' <kmarquis@mmei.ca>

**Cc :** 'an.blondin@ville.montreal.qc.ca' <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>; 'ghyslain.nadeau@tetrattech.com' <ghyslain.nadeau@tetrattech.com>; Manuel, David <David.Manuel@tetrattech.com>; 'felix.racine@ville.montreal.qc.ca' <felix.racine@ville.montreal.qc.ca>

**Objet :** RE: 18-18 180829\_PARCS-18-05 - Cédule de coulé des bases à couler en atelier

Bonjour M. Morin,

Dans un premier temps, aucune formule de béton n'a été fournie pour cet ouvrage.

La formule de béton doit être soumise à un laboratoire de contrôle-qualité pour vérification. Prévoir un délai d'approbation. Le dessin d'atelier révisé pour les bases soumis hier n'a pas encore été visé par l'ingénieur électrique.

De plus, il est de votre responsabilité de nous fournir toutes les informations concernant les travaux exécutés par vos sous-traitants, soit :

- À quel moment les structures d'armature seront montées pour inspection avant le bétonnage? Prévoir un délai pour

les ajustements, le cas échéant ;

- Le nombre d'éléments coulés par jour, en présumant que les semelles et les colonnes seront coulées en deux étapes successives ;
- La quantité de béton coulé chaque jour ;

Ces informations vous sont demandées depuis plusieurs jours afin de nous permettre de coordonner notre présence sur site et celle d'un laboratoire de contrôle-qualité des matériaux. Nous devons également disposer d'un temps pour la vérification des armatures avant chacune des coulées, spécialement lors de notre première visite puisque toutes les bases sont presque identiques.

Je transferts ces informations en espérant que nous puissions coordonner le tout avec notre équipe, l'arrondissement et le laboratoire de contrôle-qualité des matériaux afin de permettre de lancer les travaux projetés selon votre proposition.

Salutations,

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC  
Architecte paysagiste et vice-président  
Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)




---

**De :** Marc Morin <[mmorin@mmei.ca](mailto:mmorin@mmei.ca)>

**Envoyé :** 11 septembre 2018 15:28

**À :** 'Jean-François Nadon' <[jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)>

**Objet :** 18-18 180829\_PARCS-18-05 - Cédule de coulé des bases à couler en atelier

Bonjour,

Voir document ci-joint.

Mon fournisseur me confirme que la coulé aura lieu ce jeudi le 13 septembre, vendredi le 14 et lundi le 17 à partir de 12h30.

Pour toutes questions vous pouvez communiquer avec Éric Choquette, Produits de béton de l'Estrie  
69, rue Authier est  
St-Alphonse-de-Granby (QC) J0E 2A0  
450-956-1592

Bonne journée,

Marc Morin  
Président



Marc Morin Électrique Inc.  
4030 avenue du Mont-Royal Est

Montréal (QC) H1X 3G3  
Tél. (514) 252-0558  
Fax : (514) 259-5652  
[mmorin@mmei.ca](mailto:mmorin@mmei.ca)

---

**De :** Jean-François Nadon [<mailto:jfnadon@sportsdesign.ca>]  
**Envoyé :** 29 août 2018 12:59  
**À :** 'Marc Morin' <[mmorin@mmei.ca](mailto:mmorin@mmei.ca)>  
**Cc :** 'Kathy Marquis' <[kmarguis@mmei.ca](mailto:kmarguis@mmei.ca)>; [an.blondin@ville.montreal.qc.ca](mailto:an.blondin@ville.montreal.qc.ca)  
**Objet :** 180829\_PARCS-18-05\_Bases à couler en atelier

Bonjour M. Morin,

Avez-vous la séquence de réalisation des bases de béton en atelier chez votre sous-traitant pour le projet au parc Champdoré?  
Merci de nous informer le plus tôt possible, au minimum 48 h à l'avance afin de planifier le déplacement des techniciens.

Salutations

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC  
Architecte paysagiste et vice-président  
Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)





180917\_PARCS-18-05\_DIRECTIVE DE CHANTIER 01

Jean-François Nadon

A :

'Marc Morin', kmarquis

2018-09-17 17:11

Cc :

an.blondin, felix.racine, ghyslain.nadeau, "Manuel, David"

Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

A : "Marc Morin" <mmorin@mmei.ca>, <kmarquis@mmei.ca>

Cc : <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>, <felix.racine@ville.montreal.qc.ca>,

<ghyslain.nadeau@tetrattech.com>, "Manuel, David" <David.Manuel@tetrattech.com>

## 1 Attachment



image002.jpg 20180917\_152952.jpg

Bonjour M. Morin,

Suite à ma première visite au chantier en fin d'après-midi, j'ai constaté plusieurs irrégularités dans le début d'organisation du chantier... et la plupart d'entre elles avaient fait l'objet de discussion lors de notre rencontre sur site vendredi dernier avec votre contremaître et Anik Blondin de l'arrondissement.

### Installation d'un périmètre de sécurité sous les arbres :

L'installation de clôture à neige autour des trois arbres entre les deux terrains visait justement à empêcher que les camions et autre machinerie s'y approchent... Deux de vos camions y étaient stationnés!!!

**ACTION :** Installer la clôture à neige à 3 m des troncs et assurez vous qu'aucun autre véhicule ne se retrouve dans cette emprise de protection et l'autre à implanter (Voir courriel de ce matin – Résumé de la réunion de chantier 01). Les véhicules ne servant pas directement aux travaux doivent être stationnés sur rue.

### Fermeture du terrain de soccer synthétique :

Le petit terrain de soccer synthétique fait partie de votre chantier... vous devez le clôturer et empêcher son utilisation durant les travaux. Vous pourriez être tenus responsables en cas d'accident.

**ACTION :** Installer la clôture de chantier telle qu'aux plans et installer l'affiche de chantier à récupérer au bureau de l'arrondissement. Si les gens sont mécontents ou posent des questions, veuillez les référer au 311

### Port des équipements de protection individuelle (EPI) :

Aucun ouvrier sur site ne portant de veste, ni de casque... alors que c'est clairement requis dans le programme de prévention soumis par votre entreprise et la CNESST!

**ACTION :** Assurez-vous que tous les travailleurs sur site (vos employés ou sous-traitants) portent les EPI. Les travailleurs fautifs seront appelés à quitter le chantier.

De mon côté, je vais valider avec l'arrondissement la programmation des prochains jours sur le terrain de soccer à 11 afin que vous puissiez planifier les travaux dans une bonne fenêtre d'opportunité pour tout le monde. De plus, je vais également valider votre proposition de changer l'entrée du chantier.

Merci de corriger **immédiatement et pour le reste du chantier** les irrégularités observées aujourd'hui.

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC

Architecte paysagiste et vice-président

Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)

**NOUS AVONS EMMÉNAGÉ DANS DE NOUVEAUX BUREAUX.**  
Veuillez noter notre nouvelle adresse : 247, De Gentilly Ouest, Longueuil (QC) J4H 1Z5.





RE: 18-18 Parc Champdoré - Échéancier

Jean-François Nadon

A :

mmorin

2018-10-10 08:55

Cc :

"Kathy Marquis", an.blondin, felix.racine, richard

Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

A : <mmorin@mmei.ca>

Cc : "Kathy Marquis" <kmarquis@mmei.ca>, <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>, <felix.racine@ville.montreal.qc.ca>, <richard@sportsdesign.ca>

0 Attachment



image004.jpg image001.jpg

Bonjour M. Morin,

Ce matin, votre contremaître nous a informés que les travaux qui nécessitaient d'intercepter le massif électrique et interrompre l'éclairage du terrain de soccer à 11 étaient reportés à la semaine prochaine. Nous avons pourtant convenu et validé avec vous la semaine dernière que ces travaux seraient effectués cette semaine (9, 10 et 11 octobre)... l'arrondissement a même déplacé la programmation sur un autre terrain pour ces trois soirs!

En reportant ces travaux la semaine prochaine, il apparaît évident que vous ne pourrez pas exécuter les travaux prévus à votre contrat à l'intérieur du délai contractuel dont la fin est prévue le 17 octobre 2018. L'arrondissement pourra alors appliquer la clause de pénalités pour retard prévue aux documents contractuels.

Veuillez prendre les mesures pour respecter votre délai contractuel et soumettre un nouvel échéancier d'ici la fin de la journée.

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC  
Architecte paysagiste et vice-président  
Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)



**De :** mmorin@mmei.ca <mmorin@mmei.ca>

**Envoyé :** 7 octobre 2018 10:12

**À :** 'Jean-François Nadon' <jfnadon@sportsdesign.ca>

**Objet :** 18-18 Parc Champdoré - Échéancier

Bonjour,

Voir le(s) document(s) ci-joint(s).

Bonne journée,

Marc Morin  
Président



Marc Morin Électrique Inc.  
4030 avenue du Mont-Royal Est  
Montréal (QC) H1X 3G3  
Tél. (514) 252-0558  
Fax : (514) 259-5652  
[mmorin@mmei.ca](mailto:mmorin@mmei.ca)



Cet email a fait l'objet d'une analyse antivirus par le logiciel antivirus AVG.

[www.avg.com](http://www.avg.com)



181031\_PARCS-18-05\_Travaux de remise en état des lieux

Jean-François Nadon

A :

'Marc Morin', kmarquis

2018-10-31 14:23

Cc :

an.blondin, "Richard Desrochers"

Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

A : "Marc Morin" <mmorin@mmei.ca>, <kmarquis@mmei.ca>

Cc : <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>, "Richard Desrochers" <richard@sportsdesign.ca>

#### 4 Attachments



image002.jpg Inked181025\_Champdoré5 (2)\_LI.jpg IMG\_2766.JPG IMG\_2770.JPG 181023\_Champdoré (4).jpg

Bonjour M. Morin,

Nous sommes conscients des efforts que votre entreprise a mis de l'avant pour remettre en état la partie de votre chantier comprise entre le sentier et le terrain de soccer synthétique, mais les résultats n'atteignent pas le niveau de qualité recherché. De nombreuses déficiences ont été constatées sur site (voir photos ci-jointes) :

- La bordure « Pave-edge » n'as pas été réinstallée ;
- Les joints de pavé sont contaminés de terre et n'ont pas été remplis de sable polymère ;
- Il y a un creux dans la réparation d'asphalte où l'eau s'accumule ;
- Le sol n'a pas été nivelé convenablement avant d'installer le gazon en plaques. Les découpes et les raccordement avec les surfaces existantes sont déficientes.
- Il reste beaucoup de « résidus » de plastique sous le gazon en plaques (garniture de conducteur, bouts de cuivre, ty-wrap, etc.)

Comme vos travaux ne sont pas terminés, vous aurez la chance de corriger les déficiences citées plus haut avant la réception provisoire.

Cela dit, je vous recommande fortement d'engager en sous-traitance une entreprise spécialisée dans les travaux d'aménagement paysager pour remettre en état les surfaces à engazonner et pour la construction du sentier en poussière de pierre.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC

Architecte paysagiste et vice-président

Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)





TR: Parc Champdoré - Porte-fusible HEX

Jean-François Nadon

A :

'Marc Morin', 'Kathy Marquis'

2018-11-15 10:43

Cc :

an.blondin, "Richard Desrochers", nvaillancourt\_2

Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

A : "Marc Morin" <mmorin@mmei.ca>, "Kathy Marquis" <kmarquis@mmei.ca>

Cc : <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>, "Richard Desrochers" <richard@sportsdesign.ca>, <nvaillancourt\_2@ville.montreal.qc.ca>

0 Attachment



image005.jpg image001.png image003.jpg

Bonjour,

Veuillez trouver ci-jointe la réponse de M. David Manuel.

Je m'explique vraiment mal pourquoi vous nous soumettez encore des fiches techniques pour des produits (autres que ceux spécifiés au devis) alors que nous vous avons rencontré au mois de juillet pour justement éviter d'attendre en chantier après des produits à commander. Le délai de deux semaines de livraison pour les porte-fusibles prévus à votre contrat ne pourra pas justifier le retard d'exécution que nous vivons actuellement au parc Champdoré.

Conséquemment, veuillez prendre les dispositions requises pour recevoir ces équipements plus rapidement et exécuter les travaux prévus à votre contrat. De plus, vous devrez soumettre au plus tard demain midi la planification des travaux d'installation et de mise en service des systèmes d'éclairage ainsi qu'une confirmation formelle de la date de livraison des tours d'éclairage.

Salutations,

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC  
Architecte paysagiste et vice-président  
Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)



**De :** Manuel, David <David.Manuel@tetrattech.com>

**Envoyé :** 15 novembre 2018 10:30

**À :** Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

**Cc :** an.blondin@ville.montreal.qc.ca; Nadeau, Ghyslain <Ghyslain.Nadeau@tetrattech.com>

**Objet :** RE: Parc Champdoré - Porte-fusible HEX

Bonjour ,

L'entrepreneur ne peut pas installer le modèle AA parce que les conducteurs d'alimentation sont trop gros. Il pourrait installer le modèle HEX-AB.

Merci!

**David Manuel, ing.** | Ingénieur Électrique | **Municipal – Eau - Électrique**

Ligne directe **+1 450 655-9640**, poste **357** | Bureau **+1 450 655-8440** | Télécopieur **+1 450 655-7121** | [david.manuel@tetrattech.com](mailto:david.manuel@tetrattech.com)

**Tetra Tech QI inc.**, une filiale de **Tetra Tech**

**1205, rue Ampère, bureau 310, Boucherville (Québec), Canada J4B 7M6** | [tetrattech.com](http://tetrattech.com)

S'il vous plaît, considérez l'environnement avant d'imprimer.



*Ce courriel ainsi que les fichiers joints sont strictement réservés à l'usage de la personne ou de l'entité à qui ils sont adressés et peuvent contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Toute divulgation, distribution ou copie de ce courriel par quelqu'un d'autre que la personne à qui il est destiné est strictement prohibée. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser sur-le-champ, détruire toutes les copies et le supprimer de votre système informatique.*

*La présente communication n'est pas une transmission de message électronique pour des fins de sollicitations commerciales. Il est à noter que les transmissions de Tetra Tech et de ses filiales n'ont en aucun cas pour objet de solliciter sa clientèle. Toute communication électronique des employés de Tetra Tech et ses filiales n'est justifiable que dans le cadre d'une relation contractuelle auprès d'un intervenant, un client ou une personne en relation avec les activités commerciales contractuelles de Tetra Tech.*

Visitez le [www.tetrattech.com](http://www.tetrattech.com)

---

**De :** Marc Morin Électrique <[reception@mmei.ca](mailto:reception@mmei.ca)>

**Envoyé :** 14 novembre 2018 15:09

**À :** 'Jean-François Nadon' <[jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)>; 'Nadeau, Ghyslain' <[Ghyslain.Nadeau@tetrattech.com](mailto:Ghyslain.Nadeau@tetrattech.com)>; [an.blondin@ville.montreal.qc.ca](mailto:an.blondin@ville.montreal.qc.ca)

**Objet :** Parc Champdoré - Porte-fusible HEX

Bonjour,

Les portes-fusibles que nous voulions faire approuver au départ étaient des HEX-AA. Vous nous avez renvoyé le dessin approuvé pour du HEX-BB. Le problème est que les fournisseurs n'en tiennent pas en inventaire et que c'est minimum 2 semaines pour les avoir. Sur les autres projets de la Ville de Montréal, c'est normalement du HEX-AA. Nous voulons savoir si c'est possible d'installer le HEX-AA au lieu du HEX-BB.

Luce Tremblay Dufour  
Secrétaire



Marc Morin Électrique Inc.  
4030 avenue du Mont-Royal Est  
Montréal (QC) H1X 3G3  
Tél. : (514) 252-0558  
[reception@mmei.ca](mailto:reception@mmei.ca)

*Spécialistes en alarmes incendie et intrusion, contrôle d'accès et caméras de surveillance*



190409\_Parc Champdoré - Reprise des travaux

Jean-François Nadon

A :

'Marc Morin', kmarquis

2019-04-09 09:03

Cc :

an.blondin, nvaillancourt\_2, "Nadeau, Ghyslain", "Manuel, David"

Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

A : "Marc Morin" <mmorin@mmei.ca>, <kmarquis@mmei.ca>

Cc : <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>, <nvaillancourt\_2@ville.montreal.qc.ca>, "Nadeau, Ghyslain" <Ghyslain.Nadeau@tetrattech.com>, "Manuel, David"

<David.Manuel@tetrattech.com>

#### 1 Attachment



image001.jpg LETTRE SIGNÉE\_Suspension travaux période hivernale.pdf

Bonjour M. Morin,

Pour donner suite à notre discussion de la semaine dernière, l'arrondissement et notre équipe sont en attente de connaître **vos intentions et votre échéancier** pour la fin des travaux au parc Champdoré.

Bien que les conditions climatiques ne soient pas encore favorables aux travaux de terrassement et d'engazonnement, cela ne vous empêche pas de planifier et réaliser les essais physiques et photométriques (alignement des projecteurs) requis pour le système d'éclairage des deux plateaux sportifs.

Veillez également nous informer du nom de votre sous-traitant pour les travaux d'aménagement paysager (gazonnement et sentier en poussière de pierre).

Salutations,

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC

Architecte paysagiste et vice-président

Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)



EXPERTISE SPORTS DESIGN LG

Aménagement de Terrains Sportifs

450 332-0735

[www.sportsdesign.ca](http://www.sportsdesign.ca)



RE: 190409\_Parc Champdoré - Reprise des travaux

Jean-François Nadon

A :

'Marc Morin'

2019-04-22 15:25

Cc :

kmarquis, an.blondin, nvaillancourt\_2, "Nadeau, Ghyslain", "Manuel, David", "Richard Desrochers"

Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca> Trier la liste...

A : "Marc Morin" <mmorin@mmei.ca>

Cc : <kmarquis@mmei.ca>, <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>,<nvaillancourt\_2@ville.montreal.qc.ca>, "Nadeau, Ghyslain"

<Ghyslain.Nadeau@tetrattech.com>, "Manuel, David" <David.Manuel@tetrattech.com>,<Richard Desrochers" <richard@sportsdesign.ca>

#### 0 Attachment



image001.jpg

Bonjour M. Morin,

Avec l'arrivée des beaux jours, y aura-t-il des travaux au parc Champdoré cette semaine (branchement, alignement, correction)?

D'ici la fin de votre contrat, il vous est demandé de me déposer **tous les vendredis avant midi** la planification des travaux et activités pour la semaine suivante.

D'avance merci pour votre collaboration.

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC

Architecte paysagiste et vice-président

Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)



**De :** Marc Morin <mmorin@mmei.ca>

**Envoyé :** 9 avril 2019 16:24

**À :** Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

**Cc :** kmarquis@mmei.ca; an.blondin@ville.montreal.qc.ca; nvaillancourt\_2@ville.montreal.qc.ca; Nadeau, Ghyslain <Ghyslain.Nadeau@tetrattech.com>; Manuel, David <David.Manuel@tetrattech.com>

**Objet :** Re: 190409\_Parc Champdoré - Reprise des travaux

Bonjour,

Nous avons discuté aujourd'hui avec France Bourassa pour cédules l'enlèvement elle me revient sous peu. J'ai aussi parlé avec mon sous traitant de terrassement il va essayer de faire le sentier la semaine prochaine c'étaient avant la tempête et pour la tourbe ce sera le plus tôt possible mais la température est pas de notre côté merci espérant le tout à votre entière satisfaction

Bonne journée,

Marc Morin

Président

Marc Morin Électrique Inc.

4030 avenue du Mont-Royal Est

Montréal (QC) H1X 3G3

Tél. : (514) 252-0558

Cel. : (514) 776-0044

[mmorin@mmei.ca](mailto:mmorin@mmei.ca)

The

Spécialistes en alarmes incendie et intrusion, contrôle d'accès et caméras de surveillance

Le 9 avr. 2019 à 09:04, Jean-François Nadon <[jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)> a écrit :

Bonjour M. Morin,

Pour donner suite à notre discussion de la semaine dernière, l'arrondissement et notre équipe sont en attente de connaître **vos intentions et votre échéancier** pour la fin des travaux au parc Champdoré.

Bien que les conditions climatiques ne soient pas encore favorables aux travaux de terrassement et d'engazonnement, cela ne vous empêche pas de planifier et réaliser les essais physiques et photométriques (alignement des projecteurs) requis pour le système d'éclairage des deux plateaux sportifs.

Veuillez également nous informer du nom de votre sous-traitant pour les travaux d'aménagement paysager (gazonnement et sentier en poussière de pierre).

Salutations,

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC

Architecte paysagiste et vice-président

Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)

<image001.jpg>

<LETTRE SIGNÉE\_Suspension travaux période hivernale.pdf>



190426\_CORRECTION - DIRECTIVE DE CHANTIER - Correction de l'alignement des projecteurs

Jean-François Nadon

A :

'Marc Morin'

2019-04-26 14:15

Cc :

an.blondin, "Richard Desrochers", "Nadeau, Ghyslain", nvaillancourt\_2

Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

A : "Marc Morin" <mmorin@mmei.ca>

Cc : <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>, "Richard Desrochers" <richard@sportsdesign.ca>,

"Nadeau, Ghyslain" <Ghyslain.Nadeau@tetrattech.com>,

<nvaillancourt\_2@ville.montreal.qc.ca>

0 Attachment



image003.jpg

Bonjour,

L'alignement des projecteurs et la prise des niveaux d'éclairage ont été réalisés jeudi soir (**25 avril 2019**) alors que des poteaux n'étaient pas verticalement droits.

Cette déficience a été corrigée après coup (**26 avril 2019**).

Le fait de corriger la verticalité des poteaux après l'alignement des projecteurs et la prise des niveaux vient fausser les données de lecture prises hier, notamment en ce qui a trait à l'uniformité d'éclairage.

Conséquemment, il vous est demandé de :

- Vérifier, corriger et confirmer l'alignement des projecteurs en compagnie du représentant du manufacturier (Schröder). Prévoir un camion avec nacelle au besoin ;
- Une fois l'alignement confirmé, reprendre avec le représentant du manufacturier la lecture des niveaux d'éclairage selon la même grille que celle utilisée hier soir.

Cette directive a pour but de confirmer à notre client que la qualité d'éclairage sur site correspond aux valeurs lues et identifiées dans le rapport de mise en service des deux systèmes d'éclairage.

Veillez nous aviser du moment où vous procéderez à ces travaux de reprise.

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC

Architecte paysagiste et vice-président

Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)





190507\_PARCS-18-05\_Planification hebdomadaire des travaux

Jean-François Nadon

A :

'Marc Morin'

2019-05-07 07:36

Cc :

""Richard Desrochers"", an.blondin

Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

A : ""Marc Morin"" <mmorin@mmei.ca>

Cc : ""Richard Desrochers"" <richard@sportsdesign.ca>, <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>

0 Attachment



image003.jpg

Bonjour,

Quels sont les travaux qui auront cours cette semaine au parc Champdoré et quand?

Cette information nous permettra de vous aider à compléter les travaux prévus à votre contrat.

De plus, veuillez vous assurer de solidifier les clôtures de chantier afin qu'elles demeurent debout jusqu'à la bonne reprise du gazon après vos deux tontes.

Merci de faire le suivi approprié.

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC

Architecte paysagiste et vice-président

Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)





190508\_PARCS-18-05\_Fin des travaux

Jean-François Nadon

A :

'Marc Morin'

2019-05-08 11:22

Cc :

an.blondin, "Richard Desrochers"

Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

A : "Marc Morin" <mmorin@mmei.ca>

Cc : <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>, "Richard Desrochers" <richard@sportsdesign.ca>

Historique : Ce message a fait l'objet d'une réponse.

0 Attachment



image003.jpg

Bonjour M. Morin,

Depuis le début de la semaine, nous observons aucune activité au parc Champdoré alors que la météo est plus que favorable pour compléter les travaux restants à votre contrat.

Cette situation est d'autant plus désolante puisque l'arrondissement doit maintenir inutilement les terrains sportifs fermés puisqu'ils sont au milieu de votre chantier!

Il reste 3 ou 4 jours d'ouvrage pour fermer le projet.

Quand les ferez-vous?

Nous sommes en attente de votre planification qui doit être révisée tous les vendredis...

Veuillez prendre les actions pour compléter les travaux avec célérité et diligence.

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC

Architecte paysagiste et vice-président

Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)





TR: 190508\_PARCS-18-05\_Fin des travaux  
Jean-François Nadon  
A :  
'Richard Desrochers'  
2019-05-09 10:58  
Cc :  
an.blondin  
Masquer les détails  
De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>  
A : "'Richard Desrochers'" <richard@sportsdesign.ca>  
Cc : <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>

0 Attachment



image003.jpg image002.jpg

Pour votre information.

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC  
Architecte paysagiste et vice-président  
Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)



---

**De :** Marc Morin <mmorin@mmei.ca>  
**Envoyé :** 8 mai 2019 11:49  
**À :** Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>  
**Objet :** Re: 190508\_PARCS-18-05\_Fin des travaux

Bonjour,  
C'est comme on avait parlé tout est fait mais il faut trouver de la tourbe a ce temps ci et avec là Météo ! C'est pas évident mais il m'a promis que ce serait fini là semaine prochaine merci

Bonne journée,

Marc Morin  
Président  
Marc Morin Électrique Inc.  
4030 avenue du Mont-Royal Est  
Montréal (QC) H1X 3G3  
Tél. : (514) 252-0558

Cel. : (514) 776-0044

[mmorin@mmei.ca](mailto:mmorin@mmei.ca)

Spécialistes en alarmes incendie et intrusion, contrôle d'accès et caméras de surveillance

Le 8 mai 2019 à 17:23, Jean-François Nadon <[jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)> a écrit :

Bonjour M. Morin,

Depuis le début de la semaine, nous observons aucune activité au parc Champdoré alors que la météo est plus que favorable pour compléter les travaux restants à votre contrat.

Cette situation est d'autant plus désolante puisque l'arrondissement doit maintenir inutilement les terrains sportifs fermés puisqu'ils sont au milieu de votre chantier!

Il reste 3 ou 4 jours d'ouvrage pour fermer le projet.

Quand les ferez-vous?

Nous sommes en attente de votre planification qui doit être révisée tous les vendredis...

Veuillez prendre les actions pour compléter les travaux avec célérité et diligence.

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC

Architecte paysagiste et vice-président

Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)





180910\_RAPPEL Panification hebdomadaire

Jean-François Nadon

A :

'Marc Morin'

2019-05-10 09:06

Cc :

""Richard Desrochers"", an.blondin

Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>

A : ""Marc Morin"" <mmorin@mmei.ca>

Cc : ""Richard Desrochers"" <richard@sportsdesign.ca>, <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>

0 Attachment



image001.jpg

Bonjour,

RAPPEL – Veuillez soumettre votre planification (avant midi aujourd'hui) pour les travaux de la semaine prochaine dans le cadre de votre contrat au parc Champdoré.

Salutations,

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC

Architecte paysagiste et vice-président

Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)





RE: 18-18 Parc Champdoré- Gazon terminé d'ici vendredi  
Jean-François Nadon

A :  
'Marc Morin Électrique', 'Marc Morin'  
2019-05-10 11:15

Cc :  
"Richard Desrochers", an.blondin  
Masquer les détails

De : Jean-François Nadon <jfnadon@sportsdesign.ca>  
A : 'Marc Morin Électrique' <reception@mmei.ca>, "Marc Morin" <mmorin@mmei.ca>  
Cc : "Richard Desrochers" <richard@sportsdesign.ca>, <an.blondin@ville.montreal.qc.ca>

0 Attachment



image003.jpg image001.jpg

Veuillez confirmer les journées de travaux au minimum 24h à l'avance afin de nous permettre de faire les suivis appropriés.

**Jean-François Nadon**, AAPQ, AAPC  
Architecte paysagiste et vice-président  
Cell : 438-405-8536 Courriel : [jfnadon@sportsdesign.ca](mailto:jfnadon@sportsdesign.ca)




---

**De :** Marc Morin Électrique <reception@mmei.ca>  
**Envoyé :** 10 mai 2019 10:10  
**À :** 'Jean-François Nadon' <jfnadon@sportsdesign.ca>  
**Objet :** 18-18 Parc Champdoré- Gazon terminé d'ici vendredi

Bonjour,

Ce courriel est pour que vous sachiez que le gazon du Parc Champdoré sera terminé d'ici vendredi.

Merci et bonne journée,

Valérie Lebeau  
Secrétaire



Marc Morin Électrique Inc.  
4030 avenue du Mont-Royal Est  
Montréal (QC) H1X 3G3  
Tél. : (514) 252-0558  
[reception@mmei.ca](mailto:reception@mmei.ca)

*Spécialistes en alarmes incendie et intrusion, contrôle d'accès et caméras de surveillance*



Parc Champdoré - Travaux à terminer

Anik Nigella BLONDIN

A :

mmorin

2019-05-27 16:37

Cc :

Marie GARAT, nvaillancourt\_2, jfnadon

Masquer les détails

De : Anik Nigella BLONDIN/MONTREAL

A : <mmorin@mmei.ca>

Cc : Marie GARAT/MONTREAL@MONTREAL,

nvaillancourt\_2@ville.montreal.qc.ca, jfnadon@sportsdesign.ca

## 2 Attachments



Plan de nivellement\_20180530.pdf 190521\_Champdoré\_RC-42.pdf

Bonjour M. Morin,

Tel que discuté lors de la conférence téléphonique vendredi dernier, nous avons pris connaissance de l'avancement du chantier et nous notons qu'il y a des travaux à terminer.

Après avoir fait le tour du site avec vous et votre sous-traitant ce matin, nous convenons que certains ouvrages doivent être repris ou terminés dans les plus brefs délais. Il est de votre responsabilité de coordonner les travaux et de transmettre l'information discutée ce matin aux sous-traitants impliqués.

Je vous transmets le dernier rapport de chantier de notre consultant. Une liste des travaux à terminer et/ou corriger y est incluse.

*HTTP: Missing resource string190521\_Champdoré\_RC-42.pdfHTTP: Missing resource string*

### **LISTE COMPLÉMENTAIRE:**

- **Compaction du sentier**

J'ajoute à la liste notre préoccupation majeure par rapport à la compaction du sentier en poussière de pierre où des véhicules circuleront. Lorsque le niveau final de la fondation en pierre MG20 sera atteint et que la compaction sera faite, veuillez nous aviser 24h à l'avance pour que je puisse coordonner les essais de compaction avec notre laboratoire. Notez que si les essais ne sont pas concluants et que nous devons mobiliser le laboratoire une autre fois, la valeur des frais encourus sera retenue sur votre prochaine facture.

- **Nivellement**

D'autre part, nous notons plusieurs problèmes de nivellement des surfaces. Il est de votre responsabilité de fournir l'équipement nécessaire et d'établir des pentes continues et graduelles des ouvrages dans votre contrat ou des éléments à remettre à l'état initial.

- Les sentier doivent avoir une pente pour permettre l'évacuation des eaux et se ragréer aux ouvrages construits.  
- La zone gazonnée à l'est du petit terrain synthétique a été trop remblayée et draine présentement vers le terrain sportif. Veuillez vous référer au plan de nivellement joint pour reniveler la zone problématique.

*HTTP: Missing resource stringPlan de nivellement\_20180530.pdfHTTP: Missing resource string*

- **Verticalité des tours d'éclairage**

Vous devez nous démontrer que la verticalité des tours a été vérifiée et est acceptable.

**Réception provisoire**

Pour procéder à la réception provisoire des travaux, vous devez:

- Terminer les ouvrages mentionnés dans ce courriel et dans le rapport de chantier ci-joint
- Nous faire parvenir les résultats des essais exécutés par un laboratoire indépendant mentionnés au devis 16-100-A
- Nous faire parvenir le plan Tel que construit et des infrastructures souterraines.
- Nous faire parvenir les garanties des équipements installés

J'ai pris connaissance de votre courriel mentionnant les ouvrages prévus ce mercredi, 29 mai. Assurez-vous d'être présents au site pour coordonner vos sous-traitants.

Veillez nous aviser si des travaux sont prévus avant cette date et lorsque le sentier sera prêt pour la compaction.

Je vous remercie de votre collaboration,

**Anik Blondin**

Architecte de paysage

**Arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension**

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
405, avenue Ogilvy, bureau 200.10  
Montréal (Québec) H3N 1M3

**T:** 514 868-4999

## JOURNAL DE CHANTIER

REQUÉRANT : VILLE DE MONTRÉAL	NO SOUMISSION :	
PROJET : Contrôle qualitatif des matériaux et exp Parc Champdoré BTL 18-166216-Parc-18-05	VOTRE RÉFÉRENCE : CD18041002	
	DATE : 31/05/2019	Page : 1
ENDROIT : Avenue Bruchési & Rue Champdoré, montréal	CONDITIONS CLIMATIQUES : Nuageux	
	TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE (°C) : 12	

### OBJET DE LA VISITE

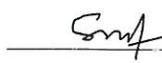
- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Compactage des sols | <input type="checkbox"/> Inspection des fonds d'excavation | <input type="checkbox"/> Toiture et imperméabilisation |
| <input type="checkbox"/> Béton de ciment                | <input type="checkbox"/> Métallurgie                       | <input type="checkbox"/> Expertise                     |
| <input type="checkbox"/> Enrobé bitumineux              | <input type="checkbox"/> Éléments préfabriqués             | <input type="checkbox"/> Autre (spécifier)             |
| <input type="checkbox"/> Récupération des cylindres     | <input type="checkbox"/> Échantillonnage                   |  |

Localisation des travaux vérifiés : Avenue Bruchési & Rue Champdoré, montréal

### DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE LA JOURNÉE

Essai de masse volumique pour sentier occasionnel d'un parc  
 Compaction non conforme

<b>AM</b>	Heure début :	09:45	Heure fin :	13:45	Temps dîner :	
<b>PM</b>	Heure début :		Heure fin :		Temps total :	04:00
	Kilométrage :	12	Déplacement :	00:45	Temps imprévu :	
	Rapport :		Fait au chantier :	[ ]	Fait au bureau :	[ ]

Préparé par :	Rabah Sehaki, NOM, TITRE, GROUPE ABS	Signature :		Date :	31/05/2019
Chargé de projet :	Anik Blondin NOM, TITRE, GROUPE ABS	Signature :		Date :	31/05/2019

## ESSAIS DE MASSE VOLUMIQUE EN PLACE

Requérant : Ville de Montréal		No soumission :						
Contrôle qualitatif des matériaux et exp Parc Champdoré BTL		Numéro de référence : CD18041002						
Projet : 18-166216-Parc-18-05		Date : 31/05/2019						
Endroit : Avenue Bruchési & Rue Champdoré, Montréal		Sous-traitant :						
Entrepreneur général :		Matériau utilisé						
Type : Pierre concassée MG 20 tout venant	Code de produit :	Fournisseur : Mathers	Provenance : Saint eustache					
Masse volumique sèche max. (kg/m <sup>3</sup> ) : 2 385		Épaisseur de levée (mm) :						
Teneur en eau (%) : 5,5								
<input type="checkbox"/> Proctor modifié <input checked="" type="checkbox"/> Proctor normal <input type="checkbox"/> Planche de référence <input type="checkbox"/> Valeur estimée <input type="checkbox"/> Densité relative								
Matériau sous-jacent <input type="checkbox"/> N/O								
Type		Calibre	État					
<input type="checkbox"/> Pierre concassée <input type="checkbox"/> Matériaux d'excavation <input type="checkbox"/> Gravier concassé <input type="checkbox"/> Roc <input type="checkbox"/> Sable <input type="checkbox"/> Sol naturel		<input type="checkbox"/> MG <input type="checkbox"/> CG <input type="checkbox"/> DB	<input type="checkbox"/> Stable <input type="checkbox"/> Remanié <input type="checkbox"/> Gelé <input type="checkbox"/> Saturé <input type="checkbox"/> Compacté <input type="checkbox"/> Instable <input type="checkbox"/> Lâche <input type="checkbox"/> Infiltration d'eau					
Autre : NO								
Équipement de compactage :		Conditions atmosphériques :						
<input type="checkbox"/> Rouleau de route <input type="checkbox"/> Rouleau à pied de mouton <input type="checkbox"/> Rouleau de tranchée : <input type="checkbox"/> vibrant <input type="checkbox"/> statique <input checked="" type="checkbox"/> Plaque vibrante		Température extérieure : 12 °C <input type="checkbox"/> Ensoleillé <input checked="" type="checkbox"/> Nuageux <input type="checkbox"/> Pluie <input type="checkbox"/> Neige						
Modèle :								
Échantillon(s) prélevé(s) : <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI   Nombre d'échantillon (s) :								
Essais à réaliser : <input type="checkbox"/> Granulométrie <input type="checkbox"/> Proctor modifié <input type="checkbox"/> Los Angeles <input type="checkbox"/> Micro-Deval <input type="checkbox"/> Autre :								
Numéro d'essai	Type d'ouvrage	Localisation des essais	Élévation (m)	Résultats des essais de compacité		Vérification de la conformité		
				Teneur en eau (%)	Masse volumique sèche (kg/m <sup>3</sup> )	% obtenu	% exigé	C/CAR/NC
1	7	sentier occasionnel parc Champdoré		2,5	2068	86,7	95,0	NC
2	7	sentier occasionnel parc Champdoré		2,3	2026	84,9	95,0	NC
3	7	sentier occasionnel parc Champdoré		3,2	2235	93,7	95,0	NC
4	7	sentier occasionnel parc Champdoré		2,8	2200	92,2	95,0	NC

C : Conforme NC : Non conforme CAR : Conforme après reprise (Si non conforme, indiquer le numéro du mémo de non-conformité)

Équipement : Nucléo no.: S172, 17087    Modèle : Troxler 3440    Écart d. :    Écart h. :

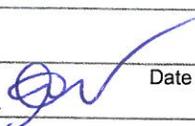
Type d'ouvrage : 1: Assise / 2: Enrobage / 3: Remblai de tranchée / 4: Infrastructure / 5: Sous fondation / 6: Fondation inférieure / 7: Fondation supérieure / 8: Remblai de masse intérieur / 9: Remblai de masse extérieur / 10: Autre :

FRÉQUENCE D'ESSAIS MINIMALE :

Sous-fondation, fondation inférieure et supérieure : Pour chaque couche de matériel, à chaque 10 m lin, essais répartis sur la largeur de la couche;  
 Assise, enrobage et remblai de conduite : TBA : À chaque 2 tuyaux (± 5 m lin), Tuyaux en PVC : À chaque tuyau (± 6 m lin), Tuyaux en fonte ductile : À chaque tuyau (± 6 m lin); Remblai de tranchée : Pour chaque couche, à chaque 10 m lin.; Remblai de structures : 2 essais aux 10 mètres, par face et par couche;  
 Aménagements de surface linaires (sentier, piste cyclable, etc.) : aux 10 m lin.; Aménagements de surface non linaires (place publique, stationnement, aire de jeux, etc.) : aux 20 m<sup>2</sup>.

Remarques :

Indiquez les conséquences d'une non-conformité (si relevée)

Préparé par : Rabah Sehaki    Date : 31/05/2019    Vérifié par : Fouad Outaleb, ing.     Date : 03/06/2019

019:13721

## MÉMO DE NON-CONFORMITÉ

Requérant : Ville de Montréal		No mémo : M1	
Projet : Contrôle qualitatif des matériaux et exp Parc Champdoré BTL 18-166216-Parc-18-05		No soumission :	
Endroit : parc Champdoré		Numéro de référence : CD18041002	
Objet :		Date : 31/05/2019	
Localisation : Avenue Bruchési & Rue Champdoré, montréal			
Référence :	Devis :	Section :	Article :
DESCRIPTION ET LOCALISATION DE LA NON-CONFORMITÉ			
Essai de masse volumique pour sentier occasionnel d'un parc Champdoré Compaction non conforme Nous avons constaté une épaisseur de MG20 tout venant non conforme (80mm au lieu de 300mm comme prévu) Nous avons constaté aussi des endroits contaminé avec les terres (voir photos)			
CONSÉQUENCES DE LA NON-CONFORMITÉ			
MESURES CORRECTIVES APPORTÉES PAR L'ENTREPRENEUR			
Émis par :	Laboratoire (Firme) :	Date :	Heure :
Rabah Sehaki,	Groupe ABS	31/05/2019	13:36
Reçu par :	Surveillant (Firme ou Ville) :	Date :	Heure :
Anik Blondin		31/05/2019	13:37
Transmis par :	Surveillant (Firme ou Ville) :	Date :	Heure :
Reçu par :	Représentant de l'entrepreneur :	Date :	Heure :

## CROQUIS DE LOCALISATION

Requérant : Ville De Montréal	No soumission :
Projet : Contrôle qualitatif des matériaux et exp Parc Champdoré BTL 18-166216-Parc-18-05	Numéro de référence : CD18041002 Date : 31/05/2019



NOTE : TOUTE LOCALISATION DOIT SE FAIRE PAR RAPPORT À DES REPÈRES FIXES

Préparé par : Rabah Sehaki	Date : 31/05/2019	Vérifié par :	Date :
-------------------------------	----------------------	---------------	--------

## CROQUIS DE LOCALISATION

Requérant : Ville De Montréal	No soumission :
Projet : Contrôle qualitatif des matériaux et exp Parc Champdoré BTL 18-166216-Parc-18-05	Numéro de référence : CD18041002 Date : 31/05/2019



NOTE : TOUTE LOCALISATION DOIT SE FAIRE PAR RAPPORT À DES REPÈRES FIXES

Préparé par : Rabah Sehaki	Date : 31/05/2019	Vérifié par :	Date :
-------------------------------	----------------------	---------------	--------

## CROQUIS DE LOCALISATION

Requérant : Ville De Montréal	No soumission :
Projet : Contrôle qualitatif des matériaux et exp Parc Champdoré BTL 18-166216-Parc-18-05	Numéro de référence : CD18041002
	Date : 31/05/2019



NOTE : TOUTE LOCALISATION DOIT SE FAIRE PAR RAPPORT À DES REPÈRES FIXES

Préparé par : Rabah Sehaki	Date : 31/05/2019	Vérifié par :	Date :
-------------------------------	----------------------	---------------	--------

## JOURNAL DE CHANTIER

REQUÉRANT : VILLE DE MONTRÉAL	NO SOUMISSION :	
PROJET : Contrôle qualitatif des matériaux et exp Parc Champdoré BTL 18-166216-Parc-18-05	VOTRE RÉFÉRENCE : CD18041002	
	DATE : 05/06/2019	Page : 1
ENDROIT : Avenue Bruchési & Rue Champdoré, montréal	CONDITIONS CLIMATIQUES : Ensoleillé	
	TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE (°C) : 18	

### OBJET DE LA VISITE

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Compactage des sols | <input type="checkbox"/> Inspection des fonds d'excavation | <input type="checkbox"/> Toiture et imperméabilisation |
| <input type="checkbox"/> Béton de ciment                | <input type="checkbox"/> Métallurgie                       | <input type="checkbox"/> Expertise                     |
| <input type="checkbox"/> Enrobé bitumineux              | <input type="checkbox"/> Éléments préfabriqués             | <input type="checkbox"/> Autre (spécifier)             |
| <input type="checkbox"/> Récupération des cylindres     | <input type="checkbox"/> Échantillonnage                   |  |

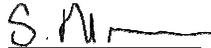
Localisation des travaux vérifiés : Avenue Bruchési & Rue Champdoré, montréal

### DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DE LA JOURNÉE

Les tests de compaction n'ont pu être réalisés faute d'information écrite sur l'origine et le calibre des matériaux mis en place de la part du groupe ABS et aussi du client et l'entrepreneur.

Un autre incident à noter : l'agressivité et le manque de respect avec propos injurieux de la part du contremaître de l'entrepreneur chargé de faire les travaux en l'occurrence M. Danny Richard de la compagnie MARC MORIN ÉLECTRIQUE. La surveillante de la ville de Montréal Annick BLONDIN éte témoin de l'incident.

<b>AM</b>	Heure début :		Heure fin :		Temps dîner :	
<b>PM</b>	Heure début :	15:00	Heure fin :	17:00	Temps total :	02:00
	Kilométrage :	30	Déplacement :	01:00	Temps imprévu :	
	Rapport :		Fait au chantier :	[ X ]	Fait au bureau :	[ ]

Préparé par :	Sami Merouani, NOM, TITRE, GROUPE ABS	Signature :		Date :	05/06/2019
Chargé de projet :	Annick Blondin NOM, TITRE, GROUPE ABS	Signature :		Date :	05/06/2019

## ESSAIS DE MASSE VOLUMIQUE EN PLACE

Requérant : Ville de Montréal				No de Soumission :				
Projet : Contrôle qualitatif des matériaux et exp Parc Champdoré BTL 18-166216-Parc				No de Référence : CD18041002				
Site :				Date de l'intervention : 07/06/2019 18:34:18				
Conditions climatiques				Température °C		L'entrepreneur général : [Entrepreneur]		
<input type="checkbox"/> Soleil <input type="checkbox"/> Nuageux <input type="checkbox"/> Pluie <input type="checkbox"/> Neige				Min. 22	Max. 22	Sous-traitant : [SousTraitant]		
Matériau utilisé								
Type : Pierre concassée MG 20 tout-venant		Code de produit : VM2		Fournisseur : Carrière Mathers		Provenance : St-Eustache		Épaisseur de levée (mm) : 250
Masse volumique sèche max. (kg/m³) : 2 410				Teneur en eau (%) : 5,8				
<input type="checkbox"/> Proctor modifié <input type="checkbox"/> Proctor normal <input type="checkbox"/> Planche de référence <input type="checkbox"/> Valeur estimée <input type="checkbox"/> Densité relative								
Échantillon(s) prélevé(s) : <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI   Nombre d'échantillon (s) : 5								
Matériau sous-jacent <input type="checkbox"/> N/O								
Type			Désignation			État		
<input type="checkbox"/> Pierre concassée <input type="checkbox"/> Matériaux d'excavation <input type="checkbox"/> MG <input type="checkbox"/> Recyclé <input type="checkbox"/> Stable <input type="checkbox"/> Remanié <input type="checkbox"/> Gravier concassé <input type="checkbox"/> Roc <input type="checkbox"/> CG <input type="checkbox"/> 2ième classe <input type="checkbox"/> Gelé <input type="checkbox"/> Saturé <input type="checkbox"/> Sable <input type="checkbox"/> Sol naturel <input type="checkbox"/> DB <input type="checkbox"/> Compacté <input type="checkbox"/> Instable						<input type="checkbox"/> Lâche <input type="checkbox"/> Infiltration d'eau		
Autre :								
Équipement de compactage :								
<input type="checkbox"/> Rouleau de route <input type="checkbox"/> Rouleau à pied de mouton   Modèle : <input type="checkbox"/> Rouleau de tranchée : <input type="checkbox"/> Vibrant <input type="checkbox"/> Statique <input checked="" type="checkbox"/> Plaque vibrante								
Numéro d'essai	Type d'ouvrage	Localisation des essais	Élévation (m)	Résultats des essais de compacité		Vérification de la conformité		
				Teneur en eau (%)	Masse volumique sèche (kg/m³)	% obtenu	% exigé	C/CAR/NC
1	7	Voir plan	-250 mm	2,6	2115	87,8	95,0	NC
2	7	Voir Plan	-250 mm	3,6	2184	90,6	95,0	NC
3	7	Voir plan	-250 mm	3,5	2207	91,6	95,0	NC
C : Conforme NC : Non conforme CAR : Conforme après reprise (Si non conforme, indiquer le numéro du mémo de non-conformité)								
Équipement : Nucléo no.: S132, 31959   Modèle : Troxler 3440   Écart d. :   Écart h.:								
Type d'ouvrage : 1: Assise / 2: Enrobage / 3: Remblai de tranchée / 4: Infrastructure / 5: Sous-fondation / 6: Fondation inférieure / 7: Fondation supérieure / 8: Remblai de masse intérieur / 9: Remblai de masse extérieur / 10: Autre :								
Fréquence d'essais minimale :								
Sous-fondation, fondation inférieure et supérieure : Pour chaque couche de matériel, à chaque 10 m lin, essais répartis sur la largeur de la couche;								
Remblai de structures : 2 essais aux 10 mètres, par face et par couche;								
Assise, enrobage et remblai de conduite : TBA : À chaque 2 tuyaux (± 5 m lin), Tuyaux en PVC ou en fonte ductile : À chaque tuyau (± 6 m lin);								
Aménagements de surface linaires (sentier, piste cyclable, etc.) : aux 10 m lin.;								
Aménagements de surface non linaires (place publique, stationnement, aire de jeux, etc.) : aux 20 m².								
Remarques : La vérification de la couche de fondation a été contrôlée après la pose de la couche de criblure. L'élévation est prise à partir de l'interface criblure/fondation. La couche de fondation est variable. La teneur en eau est jugée faible ( l'optimum est à 5,8%).								
Préparé par : Ayache Remadna			Date : 07/06/2019		Vérfié par : Fouad Outaleb, ing. # OIQ 137721		Date : 28/06/2019	

## CROQUIS DE LOCALISATION

Requérant : Ville De Montréal	No soumission :
Projet : Contrôle qualitatif des matériaux et exp Parc Champdoré BTL 18-166216-Parc-18-05	Numéro de référence : CD18041002
	Date : 07/06/2019



NOTE : TOUTE LOCALISATION DOIT SE FAIRE PAR RAPPORT À DES REPÈRES FIXES

Préparé par : Ayahe Remadna	Date : 07/06/2019	Vérfié par :	Date :
--------------------------------	----------------------	--------------	--------

## MÉMO DE NON-CONFORMITÉ

Requérant : Ville de Montréal		No mémo : M3	
Projet : Contrôle qualitatif des matériaux et exp Parc Champdoré BTL 18-166216-Parc-18-05		No soumission :	
Site : parc Champdoré, Mtl		Numéro de référence : CD18041002	
Objet :		Date : 07/06/2019	
Localisation : Avenue Bruchési & Rue Champdoré, montréal			
Référence :	Devis :	Section :	Article :
DESCRIPTION ET LOCALISATION DE LA NON-CONFORMITÉ			
Les résultats d'essais de masse volumique, réalisés sur la couche de fondation (VM-2 - Mathers) sont inférieurs à l'exigence de 95% de la valeur Proctor, la compacité de cette couche est jugée non-conforme. Les résultats sont joints au rapport d'essais.			
CONSÉQUENCES DE LA NON-CONFORMITÉ			
Résultats non atteindre à 95%			
MESURES CORRECTIVES APPORTÉES PAR L'ENTREPRENEUR			
Émis par :	Firme / Organisme :	Date :	Heure :
Ayache Remadna,	Groupe ABS	07/06/2019	14:05
Reçu par :	Firme / Organisme :	Date :	

## MÉMO DE NON-CONFORMITÉ

Requérant : Ville de Montréal		No mémo : M2	
Projet : Contrôle qualitatif des matériaux et exp Parc Champdoré BTL 18-166216-Parc-18-05		No soumission :	
Site : parc Champdoré		Numéro de référence : CD18041002	
Objet : couche sous le cribleur est non conforme		Date : 07/06/2019	
Localisation : Avenue Bruchési & Rue Champdoré, Montréal			
Référence :	Devis :	Section :	Article :
<b>DESCRIPTION ET LOCALISATION DE LA NON-CONFORMITÉ</b>			
Nous avons constaté une faible épaisseur de la couche de fondation (VM-2) sous la couche de criblure au voisinage du rayon R2800 (plan). Voir la photo jointe en annexe.			
<b>CONSÉQUENCES DE LA NON-CONFORMITÉ</b>			
Absence la couche MG-20 Tout-vendant			
<b>MESURES CORRECTIVES APPORTÉES PAR L'ENTREPRENEUR</b>			
Émis par :	Firme / Organisme :	Date :	Heure :
Ayache Remadna,	Groupe ABS	07/06/2019	17:13
Reçu par :	Firme / Organisme :	Date :	

## CROQUIS DE LOCALISATION

Requérant : Ville De Montréal	No soumission :
Projet : Contrôle qualitatif des matériaux et exp Parc Champdoré BTL 18-166216-Parc-18-05	Numéro de référence : CD18041002 Date : 07/06/2019



NOTE : TOUTE LOCALISATION DOIT SE FAIRE PAR RAPPORT À DES REPÈRES FIXES

Préparé par : Ayache Remadna	Date : 07/06/2019	Vérifié par :	Date :
---------------------------------	----------------------	---------------	--------

## Retard dans l'exécution des ouvrages PARCS-18-05

### Mise en contexte des exigences contractuelles:

La planification du projet a été établie pour optimiser les ressources dans un court laps de temps, éviter un chantier en conditions hivernales et incommoder les usagers le moins possible vu l'utilisation intensive des terrains sportifs.

29 mai au 14 juin 2018	Appel d'offres
3 juillet 2018	Octroi de contrat
5 juillet 2018	Adjudication de contrat (lettre)

Les CCAS spécifient un délai de réalisation de travaux de 30 jours après l'ordre de débiter les travaux.

La date probable de début des travaux : septembre 2018

Extrait du CCAS :

*La lettre d'adjudication de contrat sera transmise à l'Entrepreneur dans les 15 jours de calendrier suivant l'octroi de contrat. À ce moment, l'entrepreneur devra procéder à la préparation des dessins d'atelier et à la commande des systèmes d'éclairage et équipements en vue d'être prêt à débiter les travaux prévus à son contrat en septembre 2018. Il est donc prévu que les mois de juillet et d'Août permettront de commander et recevoir les équipements d'éclairage (6 à 8 semaines).*

*L'ordre de débiter les travaux sera transmis à l'entrepreneur au moins 10 jours à l'avance. À partir de cette date, le délai contractuel de 30 jours de calendrier prendra effet.*

Il est spécifié qu'en vue de respecter l'échéancier des travaux, l'entrepreneur devra procéder sans délai aux tâches critiques en regard du respect de l'échéancier (Préparer et transmettre les dessins d'atelier, commander les systèmes d'éclairage, effectuer le suivi de la commande et confirmer la date de livraison des systèmes d'éclairage).

Une liste des fiches/dessins d'atelier à prioriser est fournie dans les CCAS.

### Chronologie des faits :

- 2018-08-20 Ordre de débiter les travaux le 17 septembre 2018. Les travaux doivent donc se terminer le 16 octobre 2018.
- 2018-10-10 Courriel ESDLG à MMEI: Préavis de pénalités applicables à partir du 17 octobre 2018
- 2018-10-17 Avis de redressement envoyé (officiellement hors-délai)
- 2018-10-21 Réponse de MMEI à l'avis de redressement
- 2018-10-30 Courriel ESDLG : corrections des réfections des ouvrages réalisés
- 2018-10-30 Avis de pénalité envoyé (aucune réponse malgré 2 relances)
  
- 2018-11-09 Courriel ESDLG à MMEI : *Veillez également répondre à l'avis de pénalité en nous démontrant que tous les travaux, autres que ceux directement reliés à l'installation des poteaux, sont à ce jour complétés.* (Sans réponse)
  
- 2019-11-14 Courriel ESDLG à MMEI : *Pour donner suite à notre conversation d'hier, l'arrondissement demeure en attente d'une réponse à l'avis de pénalité transmis plus tôt ce mois-ci. Quelles sont les actions que vous avez mis et que vous mettez en œuvre pour compléter votre contrat dans les meilleurs délais?*

*De plus, après deux dates potentielles de livraison des tours (15 octobre et 10 novembre), nous attendons toujours que lesdites tours soient livrées et installées au chantier afin de compléter les travaux prévus à votre contrat.*

*Fournir les bons de suivi de transport (« tracking ») pour justifier les délais.*

- 2019-11-14 Courriel MMEI à ESDLG: *Les lampadaires seront livrés lundi matin le 19 novembre au parc*
- 2018-11-15 MMEI soumet des fiches techniques pour approbation un mois après l'échéance du délai d'exécution du contrat  
Courriel ESDLG à MMEI :  
*Je m'explique vraiment mal pourquoi vous nous soumettez encore des fiches techniques pour des produits (autres que ceux spécifiés au devis) alors que nous vous avons rencontré au mois de juillet pour justement éviter d'attendre en chantier après des produits à commander. Le délai de deux semaines de livraison pour les porte-fusibles prévus à votre contrat ne pourra pas justifier le retard d'exécution que nous vivons actuellement au parc Champdoré.*
- 2018-11-19: date réelle d'installation des tours
- 2018-11-22 : levée des tours
- 2018-11-23 : mise en service des tours, mais pas d'essais possibles (neige au sol)
- 2018-12-11 Envoi lettre suspension travaux période hivernale : rétroactif pour le 2018-11-13. Il est entendu que les essais des projecteurs doivent être faits sans neige au sol et que les travaux de réfection doivent être faits suite aux essais.  
Durée approx 1 semaine ½ lorsque gazon disponible vers la fin mai. Prévoir délai pour assurer prise du gazon.
- 2019-04-09 Courriel pour prévoir la reprise des travaux
- 2019-05-14 Rencontre pour redressement avec l'Entrepreneur. Celui-ci ne se présente pas, mais envoie un partenaire qui n'a pas le pouvoir décisionnel pour discuter des enjeux.
- 2019-05-24 Entente téléphonique que la Ville doit reprendre le suivi du chantier vu les délais hors-contrôle. Vu le non-respect des échéanciers soumis, il est impossible pour le consultant d'absorber les honoraires supplémentaires pour le suivi de la fin du chantier qui aurait dû durer 1 mois et qui s'étire maintenant à une autre saison.
- Semaine du 27 mai : travaux mal exécutés, sentier partiel à reprendre. 1ere non-conformité du laboratoire contrôle qualitatif
- Semaine du 3 juin : rencontre avec M. Morin au site le 3 juin. Ordre de terminer les travaux pour le mercredi 5 juin. Pas d'horaire pour le labo et pas d'eau sur le site malgré cette demande précise. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> non-conformités notées par laboratoire contrôle qualitatif pour le même ouvrage (sentier).
- 2019-06-10 : réception partielle des documents requis pour planifier réception provisoire (TQC, essais...)
- 2019-06-12: enlèvement des clôtures de chantier sans préavis, suite à 2<sup>e</sup> tonte de gazon.
- 2019-06-14: réception de la garantie de Schröder
- 2019-06-17: réception provisoire malgré les travaux non-conformes de sentier  
Les déficiences n'ont jamais été corrigées. MMEI a proposé un autre sous-traitant pour la correction des déficiences mais n'a pas assuré la coordination entre celui-ci et la Ville. Le sous-traitant a reporté les travaux, puis s'est désisté.

Des pénalités pour retard et retenues pour essais non-conformes seront appliquées.

PARCS-18-05  
 Arrondissement Villeray-St-Michel  
 Parc Champdoré  
 Ajout de systèmes d'éclairage sportifs  
 Marc Morin Électrique Inc.

	Date	Journaliers	Électriciens	Opérateurs	Température
1	17-sept-18	1	1		
2	18-sept-18		1	1	
3	19-sept-18	1	1	1	
4	20-sept-18	0			Pluie
5	21-sept-18	0			Pluie
6	24-sept-18	1	1	1	
7	25-sept-18	0			Pluie
8	26-sept-18	0			Pluie
9	27-sept-18	1	1	1	
10	28-sept-18	1	1	1	
11	01-oct-18	1	1	1	
12	02-oct-18	2	1		
13	03-oct-18	0			Pluie
14	04-oct-18	0			Pluie
15	05-oct-18	0			
16	08-oct-18 congé				
17	09-oct-18		1	1	
18	10-oct-18			1	Pluie
19	11-oct-18		1	1	Pluie
20	12-oct-18		1	1	
21	15-oct-18	1	1	1	
22	16-oct-18	1	1	1	
23	17-oct-18	1	3	1	
	18-oct-18	1	4	1	
	19-oct-18	1		1	
	22-oct-18	1	1	1	
	23-oct-18	1	1	1	
	24-oct-18		1		
	25-oct-18	0			
	26-oct-18	0			
	27-oct-18	0			
	28-oct-18	0			
	29-oct-18	0			
	30-oct-18	0			
	31-oct-18	0			

1 équipe asphalte